

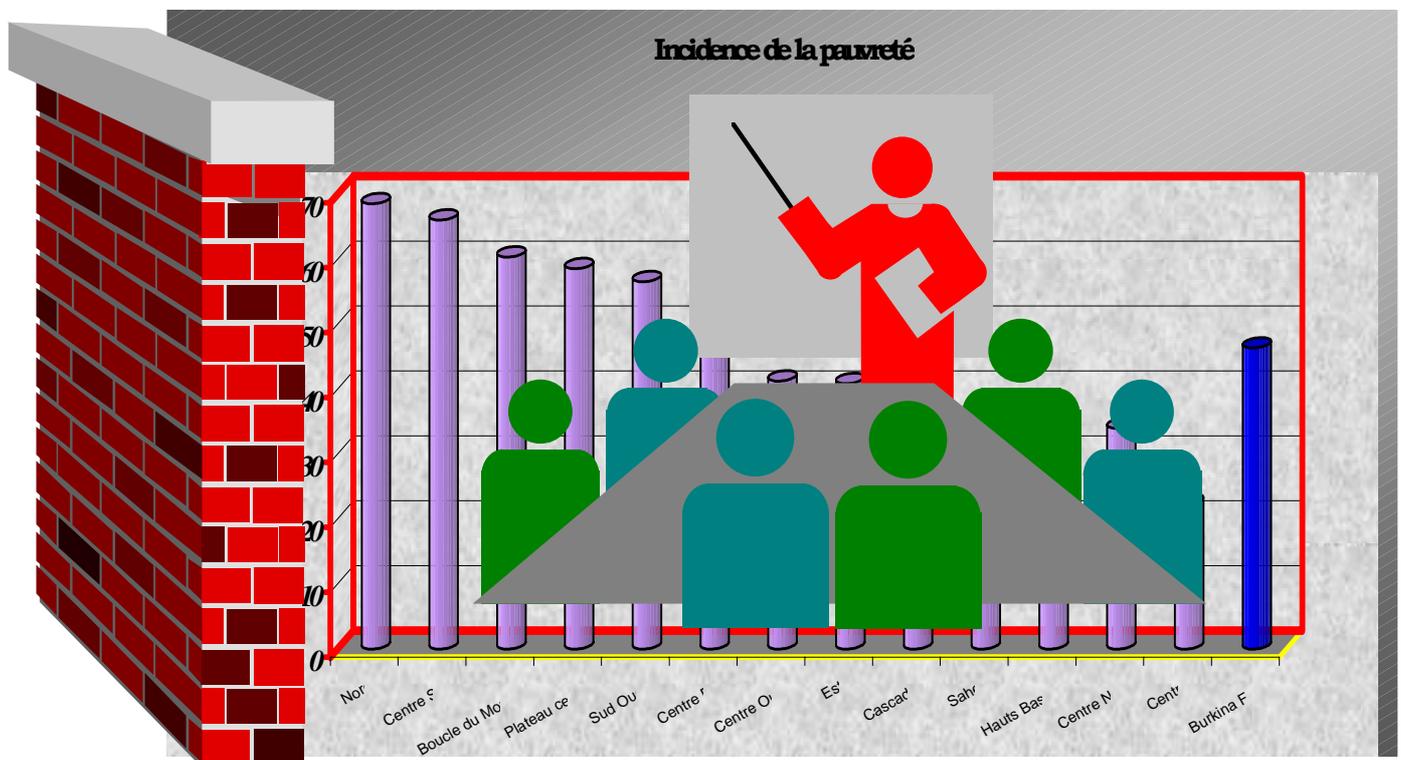
MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE  
(INSD)

# BURKINA FASO

## La Pauvreté en 2003



Ouagadougou, novembre 2003



## AVANT PROPOS

Le présent document est basé sur les données issues de l'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) réalisée par l'Institut National de la Statistique et de Démographie (I.N.S.D) en avril-mai 2003 en vue d'une mise à jour du profil de la pauvreté de 1994 et 1998 et d'en cerner les évolutions. Les données issues de l'EBCVM couvrent une multitude de sujets et permettent une meilleure compréhension des conditions de vie des ménages burkinabé.

Le document examine la pauvreté au Burkina Faso et l'évolution de celle-ci à travers trois écrans que sont les dépenses, les actifs et l'accès aux services de base. L'objectif principal visé étant d'aider à une meilleure connaissance des conditions de vie des ménages au Burkina (plus particulièrement les groupes pauvres de la population) et une meilleure appréhension des manifestations de la pauvreté, en vue d'aider les planificateurs et autres décideurs à élaborer des stratégies appropriées de réduction de la pauvreté sur le plan national.

La présente étude est réalisée par une équipe d'experts nationaux autour des éléments suivants :

- Aperçu méthodologique (par **M. Michel KONE**, statisticien, I.N.S.D) ;
- Analyse des indicateurs de pauvreté (par **M. Mathias SANOU**, Statisticien, INSD) ;
- Evolution des indices de pauvreté absolue (par **M. Mathias SANOU**, Statisticien, INSD) ;
- Logement et accès aux services sociaux de base (par **M. Mathias SANOU**, Statisticien, INSD) ;
- Education et pauvreté ( par le **Pr Fernand SANOU**, Sociologue-chercheur, U.O) ;
- Santé et pauvreté ( par **M. Samuel KABORE**, U.O) ;
- Traitement informatique de l'EBCVM ( par **M. Alphonse E. YAMEOGO**, Statisticien/Consultant Banque mondiale)

Que toutes les institutions qui ont apporté leur appui à la réalisation de l'EBCVM au Burkina Faso trouvent ici nos remerciements. Ces remerciements vont en particulier, à la Banque Mondiale. Nous remercions tous ceux qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, ont contribué à la réalisation de l'étude.

Le Directeur Général de l'INSD

Bamory OUATTARA



## SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>CONCEPTS ET DEFINITIONS</b>	<b>7</b>
<b>RESUME</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>13</b>
<b>I. APERÇU METHODOLOGIQUE</b>	<b>15</b>
1.1. OBJECTIFS DE L'ENQUETE.....	15
1.2 LE PLAN DE SONDAGE.....	15
1.2.1 Structure de l'échantillon et bases de sondage.....	15
1.2.2 Taille de l'échantillon.....	15
1.2.3 Tirage de l'échantillon (y compris l'extrapolation).....	16
1.3. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN.....	16
1.3.1 Le cadre organisationnel de l'enquête.....	16
1.3.2 Les supports de collecte : questionnaires et manuels de collecte.....	17
1.3.3 Déroulement des opérations.....	17
1.4 LE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNEES.....	18
1.4.1 Cadre organisationnel du traitement de l'enquête.....	18
1.4.2 Vérification et apurement.....	19
<b>II. ANALYSE DES INDICATEURS DE PAUVRETE</b>	<b>21</b>
2.1 LES INDICES DE PAUVRETE ABSOLUE.....	21
2.2 APPROCHE PAR LES QUINTILES DE NIVEAU DE VIE.....	24
<b>III EVOLUTION DES INDICES DE PAUVRETE ABSOLUE</b>	<b>26</b>
3.1 EVOLUTION GLOBALE DE LA PAUVRETE.....	26
3.2 EVOLUTION DES INDICES DE PAUVRETE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	26
<b>IV LOGEMENT, ACCES AUX SERVICES DE BASE ET PAUVRETE</b>	<b>28</b>
4.1 LOGEMENT, ENVIRONNEMENT SANITAIRE ET PAUVRETE.....	28
4.1.1 La précarité du logement.....	28
4.1.2 Environnement sanitaire des logements.....	32
4.2 EAU – ENERGIE - COMBUSTIBLES.....	35
4.2.1 Eau.....	35
4.2.2 Energie.....	37
4.2.3 Combustibles.....	38
4.3 ACCES AUX SERVICES DE BASE LES PLUS PROCHES.....	41
4.3.1 Temps mis pour accéder aux services de base les plus proches.....	42
4.3.2 Moyen de transport le plus utilisé.....	44
4.3.3 Utilisation des services de base.....	46
<b>V EDUCATION ET PAUVRETE</b>	<b>50</b>
5.1 ALPHABETISATION.....	50
5.2 SCOLARISATION AU PRIMAIRE.....	52
5.3 SCOLARISATION AU SECONDAIRE.....	53
5.4 SCOLARISATION AU SUPERIEUR.....	54
<b>VI SANTE, NUTRITION ET PAUVRETE</b>	<b>55</b>
6.1 SANTE.....	55
6.2 ETAT NUTRITIONNEL.....	57
<b>ANNEXES</b>	<b>59</b>



## CONCEPTS ET DEFINITIONS

**Les indices de pauvreté :** Trois mesures principales de la pauvreté sont utilisées: l'incidence de la pauvreté ( $P_0$ ), la profondeur de la pauvreté ( $P_1$ ), et la sévérité de la pauvreté ( $P_2$ ). Ces trois mesures sont issues de la famille de mesures proposées par Foster, Greer et Thorbecke. Compte tenu de leur intérêt, l'appréhension de la pauvreté se fera par rapport à ces approches. Tous ces indices sont calculés à partir de la formule générique suivante :

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^k \left( \frac{Z - Y_i}{Z} \right)^\alpha$$

Avec  $Y_i$ , mesure du bien-être pour l'individu  $i$  et  $Z$ , le seuil de pauvreté ;  
 $\alpha = 0$  donne  $P_0$  ;  $\alpha = 1$  donne  $P_1$  ;  $\alpha = 2$  donne  $P_2$ .

- L'indice  $P_0$  ou incidence de la pauvreté représente la proportion de personnes (ou de ménages) pauvres dans l'ensemble de la population. L'étude a scindé la population en deux sous-groupes en fonction du "niveau de vie", variable dont les modalités sont "Pauvre"<sup>1</sup> et "Non pauvre"<sup>2</sup>. Mais, cette mesure ne retient que le nombre de pauvres sans tenir compte de la gravité de leur pauvreté.
- L'indice  $P_1$  ou profondeur de la pauvreté est la distance moyenne qui sépare les personnes pauvres du seuil de pauvreté. Cette mesure prend aussi bien en compte l'importance des pauvres que la gravité de leur situation. Elle permet de déterminer le montant théorique des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté si on pouvait cibler chaque pauvre et ramener son niveau de dépense au seuil de pauvreté.
- L'indice  $P_2$  ou sévérité de la pauvreté qui est la moyenne pondérée du carré des distances par rapport au seuil de pauvreté et est exprimée par rapport à ce seuil. Cette mesure tient surtout compte des inégalités entre les pauvres et accorde plus de poids au plus pauvres.

Il est possible de calculer la contribution de chaque sous-groupe à la pauvreté nationale. Ces contributions donnent une bonne idée des groupes où se concentre la pauvreté dans un pays donné.

**Ménage et chef de ménage (CM).** Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage (CM).

**Les groupes socio-économiques (GSE).** Le groupe socio-économique se définit essentiellement par rapport à l'activité principale du chef de ménage. Dans la présente étude les groupes suivants ont été retenus :

- *Salariés du public* : Groupe socio-économique dont le chef de ménage est salarié du service public ou para-public.
- *Salariés du privé structuré* : Groupe socio-économique dont le chef de ménage est salarié du secteur privé structuré.

1. Individu dont les dépenses annuelles sont inférieures au seuil de pauvreté

2. Individu dont les dépenses annuelles sont supérieures ou égales au seuil de pauvreté.

- *Indépendants ou employeurs non agricoles* : Groupe socio-économique dont le chef de ménage travaille pour son propre compte ou est employeur dans un secteur d'activité non agricole.
- *Aides familiaux bénévoles et apprentis* : Groupe socio-économique dont le chef de ménage est aide familial bénévole ou apprenti.
- *Agriculteurs de coton* : Groupe socio-économique dont le chef de ménage est un cultivateur de coton.
- *Autres agriculteurs* : Groupe socio-économique dont le chef de ménage est un cultivateur exclusif de produits vivriers.
- *Chefs de ménage inactifs* : Groupe socio-économique dont le chef de ménage est inactif (retraité, rentier ou inactif).
- *Salariés du privé non structuré* : Groupe socio-économique dont le chef de ménage est salarié du secteur privé non structuré (informel et inorganisé).
- *Chômeurs* : Groupe socio-économique dont le chef de ménage est chômeur.

**Le WC avec chasse d'eau et fosse septique** désigne une installation moderne située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau disposant d'une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

**Les latrines à fosse ventilée** désignent un trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs.

**Les latrines ordinaires** désignent un trou couvert d'une dalle sans une cheminée d'aération.

**La nature** où les besoins sont faits en plein air, dans la brousse ou dans les ruines de maison, etc.

**L'accès à l'eau** : est défini pour les ménages qui ont une source d'approvisionnement à moins de 30 minutes quel que soit le mode de transport utilisé.

**La source d'approvisionnement en eau potable** : s'applique aux ménages qui utilisent pour boire de l'eau provenant de robinets ou de puits protégés

### Education

Les estimations pour l'école primaire se rapportent aux enfants âgés de 7 à 12 ans. L'accès est défini pour les enfants vivant dans des ménages situés à moins de 30 minutes d'une école primaire quel que soit le mode de transport utilisé.

Les estimations pour l'école secondaire se rapportent aux enfants âgés de 13 à 19 ans. L'accès est défini pour les enfants vivant dans des ménages situés à moins de 30 minutes d'une école secondaire quel que soit le mode de transport utilisé.

- **Le taux d'alphabétisation :** est le pourcentage des individus âgés de 15 ans et plus qui savent lire et écrire dans une langue quelconque.
- **Le taux de fréquentation** (taux net de scolarisation) au primaire est le pourcentage des enfants âgés de 7 à 12 ans fréquentant l'école primaire au moment de l'enquête.
- **Le taux brut de scolarisation au primaire** est le rapport (en pourcentage) du nombre d'enfants (tout âge confondu) fréquentant l'école primaire au moment de l'enquête sur le nombre d'enfants âgés de 7 à 12 ans.
- **Le taux de fréquentation (taux net de scolarisation) au secondaire** est le pourcentage des enfants âgés de 13 à 19 ans fréquentant l'école secondaire au moment de l'enquête.
- **Le taux brut de scolarisation au secondaire** est le rapport (en pourcentage) du nombre d'enfants (tout âge confondu) fréquentant l'école primaire au moment de l'enquête sur le nombre d'enfants âgés de 13 à 19 ans.
- **Le taux brut de scolarisation au supérieur** est le rapport (en pourcentage) du nombre d'enfants (tout âge confondu) fréquentant l'enseignement supérieur au moment de l'enquête sur le nombre d'enfants âgés de 20 à 24 ans.

### Santé

*L'accès à la santé* est défini pour les personnes vivant dans des ménages disposant d'un établissement de santé à moins de 30 minutes quel que soit le mode de transport utilisé.

**Les besoins en santé** concernent les personnes qui ont été malades ou blessées au cours des 15 jours ayant précédé l'enquête.

**L'utilisation des soins de santé** concerne les personnes qui ont consulté le personnel de santé au cours des 15 jours ayant précédé l'enquête pour raison de maladie ou pas.

**La satisfaction concernant les soins de santé** est définie pour les personnes qui ont consulté du personnel de santé au cours des 15 jours ayant précédé l'enquête et qui n'ont cité aucun problème.

**Le retard de croissance** concerne des enfants trop petits par rapport à leur âge. Leur taille-pour-âge se situe à plus de deux écarts type en dessous du standard taille-pour-âge de la population de référence du National Center of Health Statistics (NCHS).

**L'émaciation** concerne des enfants trop maigres par rapport à leur taille. Leur poids-pour-taille se situe à plus de deux écarts type en dessous du standard poids-pour-taille de la population de référence du NCHS.

**L'insuffisance pondérale** concerne des enfants trop maigres par rapport à leur âge. Leur poids-pour-âge se situe à plus de deux écarts type en dessous du standard poids-pour-âge de la population de référence du NCHS.



**RESUME**

En 2003, le seuil de pauvreté est de 82 672 FCFA. Ce seuil absolu national a pu être déterminé et calculé à partir des besoins (nutritionnels) spécifiques du pays car basé sur les habitudes alimentaires; il fut estimé à 41.099 F CFA par adulte et par an aux prix d'octobre 1994. Ce même seuil actualisé en coûts réels aux prix de 1998 était de 72 690 FCFA .

Au regard de la ligne de pauvreté de 82 672 FCFA par personne et par an, on observe que 46,4% de la population burkinabé vit en dessous du seuil de pauvreté. Les régions les plus affectées par la pauvreté, avec un pourcentage de pauvres nettement au dessus du niveau national sont : le Nord (68,6%), le Centre Sud (66,1%), la Boucle du Mouhoun (60,4%), le Plateau Central (58,6%), le Sud Ouest (56,6%) et le Centre Est (55,1%). La pauvreté est un phénomène essentiellement rural avec plus de la moitié de la population rurale (52,3%) qui vit en dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain.

On note que l'incidence de la pauvreté a gagné près de 2 points au cours de la période 1994-2003. Les indices relatifs à la gravité de la pauvreté (profondeur et sévérité) ont également légèrement augmenté, suggérant que les pauvres se sont éloignés davantage du seuil de pauvreté.

On observe une tendance à la paupérisation des populations urbaines. En effet, l'incidence de la pauvreté qui était de 10,4 % en 1994 a presque doublé en 2003 (19,9%). En ce qui concerne le milieu rural, l'incidence de la pauvreté connaît une relative stabilisation. La contribution du milieu rural à la pauvreté nationale a connu cependant une légère baisse passant de 96,2% en 1994 à 92,2% en 2003.

La structure de la population par grands groupes d'âges montre que les groupes 20-24 ans et 25-29 ans sont les moins touchés par la pauvreté et les plus touchés sont les enfants de moins de 15 ans.

L'incidence de la pauvreté est plus élevée au sein des ménages gérés par des hommes (46,9%) que ceux gérés par des femmes (36,5%). Par ailleurs, cette incidence est plus élevée pour les chefs de ménage polygames (55,1%). Les ménages pauvres ont des tailles plus grandes (7,9 personnes en moyenne contre 5,5 pour les ménages non pauvres).

L'enquête a estimé la dépense moyenne d'un ménage burkinabé à 866 381 FCFA par an, soit 72 198 FCFA par mois. Elle se répartit en dépenses non alimentaires (52,1%) et dépenses alimentaires (47,9%) ce qui correspond à 135 372 FCFA par an et par personne ou à 371 FCFA par jour (soit moins de 1 \$ US par jour).

Le taux d'alphabétisation reste faible au Burkina Faso. En effet, 21,8% seulement des burkinabé de plus de 15 ans sont alphabétisés en 2003 (c'est-à-dire savent lire et écrire dans une langue quelconque). Au rythme d'évolution actuelle, le taux d'alphabétisation se situerait probablement à 40% en 2030.

Le taux d'alphabétisation des "plus pauvres" est quatre fois plus faible (11,2%) que celui des "plus riches" (42,1%). Les hommes les plus pauvres sont beaucoup moins alphabétisés (17,5%) que les plus riches (49,8%). Cet écart est plus prononcé entre les femmes les plus pauvres (6,3%) et les plus riches (34,5%).

A green square button with a white cursor icon and the word "Menu" in blue text.[Menu](#)

Comme le système éducatif, le système sanitaire au Burkina Faso connaît de nombreuses difficultés qui sont à l'origine de faibles performances. Le taux de morbidité est fortement corrélé au niveau de vie. Ce sont les ménages les plus riches (8,6%), plus en milieu rural (8,9%) qu'en milieu urbain (8,3%) et surtout les hommes (9,1%) qui ont connu au moins un cas de maladie. Par contre, les ménages les plus pauvres (3,7%), moins en milieu rural (3,7%) qu'en milieu urbain (5,8%) ont signalé le plus faible nombre de contact avec au moins un cas de maladie. Ce sont les ménages les plus riches (7,1%), plus en milieu urbain (7,7%) qu'en milieu rural (6,7%) et surtout les femmes en milieu urbain qui ont connu le plus grand nombre de consultations. Par contre, les ménages les plus pauvres (2,2%), plus en milieu urbain (4,3%) qu'en milieu rural (1,9%) ont les plus faibles taux de consultations.

## INTRODUCTION

Le principal défi que le Burkina Faso devra surmonter au cours des prochaines années est la réduction de l'état massif de pauvreté des populations et de leur vulnérabilité face aux différentes crises. A cet effet, la préoccupation actuelle du Gouvernement telle qu'exprimée dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) est de centrer désormais la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine. La situation commande également la recherche d'un meilleur impact des politiques publiques sur les conditions de vie des plus défavorisés, la nécessité d'accroître leur pouvoir d'achat et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social. Cela implique l'adoption d'un nouveau paradigme en terme de qualité de la croissance économique : la recherche d'une croissance soutenue plus forte, fondée sur une base économique plus large et équitablement répartie.

La pauvreté est un phénomène complexe en ce sens qu'elle se manifeste sous diverses formes : absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer les moyens d'existence viables, faible accès aux services sociaux (santé, logement, éducation, eau potable etc.), l'exclusion sociale et l'absence de participation aux prises de décisions. Elle est non seulement quantitative (son caractère monétaire -insuffisance de revenu et de consommation-) et qualitative (ses aspects liés à l'accessibilité aux besoins essentiels voire la pénurie de capacités) mais aussi dynamique. De ce fait, la mise en œuvre d'une politique de réduction de la pauvreté requiert un effort de connaissance du phénomène : la définir, la mesurer, la localiser, connaître son ampleur et son incidence dans la population et surtout suivre son évolution. L'étude sur le profil de la pauvreté est l'instrument qui permet cette appréhension de la pauvreté.

La première étude de ce type au Burkina Faso a été réalisée en 1996 sur la base des résultats de l'enquête prioritaire I (EP.I) portant sur les conditions de vie des ménages conduite d'octobre 1994 à janvier 1995. Elle avait établi une ligne de pauvreté correspondant à un besoin calorifique alimentaire journalier adulte de 2283 calories. Sur cette base et selon la structure des dépenses (alimentaire et non alimentaire) des ménages, le seuil absolu national de pauvreté au Burkina Faso a été établi à 41.099 Fcfa par adulte et par an. La proportion de la population vivant en dessous de ce seuil a été estimée à 44,5%. Il en est résulté qu'en 1994 la pauvreté était principalement localisée dans les zones rurales ; elle touchait les ménages d'agriculteurs et particulièrement ceux d'agriculteurs vivriers. La seconde étude qui utilise les résultats de l'Enquête prioritaire II réalisée de mai à août 1998 a permis de comprendre l'évolution du phénomène notamment la valeur courante du seuil établi en 1994 et qui était estimée à 72 690 Fcfa par adulte.

Les données utilisées dans la présente étude proviennent de l'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM). L'approche méthodologique est similaire à celle des études du profil de pauvreté réalisées par l'INSD en 1996 et 1998. Toutefois, si la méthodologie de l'enquête est rigoureuse et structurée, des lacunes peuvent subsister compte tenu de la nature des choses. Le rapport s'articule autour des points suivants :

- Analyse des indicateurs de pauvreté ;
- Evolution des indices de pauvreté absolue ;
- Logement et accès aux services sociaux de base;
- Education et pauvreté ;
- Santé et pauvreté.



## **I. APERÇU METHODOLOGIQUE**

### ***1.1. Objectifs de l'enquête.***

L'objectif principal de l'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages est de fournir des informations nécessaires à la gestion économique et sociale du pays. Ces données qui couvrent le territoire national devront permettre, après extrapolation, de produire des estimations des différents paramètres. On doit pouvoir en même temps identifier dans l'échantillon des strates géographiques utilisées pour l'enquête prioritaire de 1998 (E.P.II) de façon à pouvoir comparer les résultats des deux enquêtes en fonction des régions. D'autres objectifs importants de la présente enquête, partagés avec la précédente sont : permettre d'élaborer les principaux indicateurs de bien-être social et des besoins de base des différents groupes socio-économiques ; identifier les groupes vulnérables et, constater les changements qui s'opèrent dans le temps concernant le bien-être des ménages et des individus ; contribuer à l'élaboration des divers programmes, en l'occurrence le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

### ***1.2 Le plan de sondage***

#### ***1.2.1 Structure de l'échantillon et bases de sondage.***

La structure générale de l'échantillon est identique à celle de l'Enquête prioritaire 2. Au premier degré, l'unité de sondage est la zone de dénombrement (ZD) du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH.96) et, au deuxième degré le ménage. Le tirage au premier degré est effectué avec probabilités proportionnelles à la taille de chaque unité primaire prise dans sa région (le pays est formé de 13 régions). La région administrative regroupe un certain nombre de provinces ayant des caractéristiques voisines. Au deuxième degré, dans chaque zone de dénombrement, 20 ménages sont sélectionnés par tirage systématique avec probabilité fixe dans la zone de dénombrement. La base de sondage au 2ème degré est une liste des ménages établie lors d'une opération de ratissage dans chaque unité primaire échantillon, effectuée juste avant l'enquête dans la zone de dénombrement.

#### ***1.2.2 Taille de l'échantillon***

Pour déterminer la taille, on considère les 13 régions dont chacune est constituée d'une partie urbaine (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et, les autres villes au nombre de vingt-six (26) et l'autre rurale. Ensuite une classification des ménages issus du dernier recensement de la population en groupes socio-économiques a été opérée dans chaque région jusqu'au niveau des zones de dénombrement.

Partant d'une taille initiale voulue (500 ménages environ) par classe d'intérêt (groupes socio-économiques, régions), on aboutit après de multiples scénarios tenant compte des contraintes (notamment financières) à une taille échantillon représentatif de 8500 ménages répartis dans 425 zones de dénombrement dont la configuration est illustrée sur le tableau suivant les zones de dénombrement et les régions.

**Tableau 1 : Taille de l'échantillon par région**

Region	Nombre de Z.D échantillonnées		Nombre de ménages échantillonnés.	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Haut -bassins	26	24	520	480
Cascades	5	8	100	160
Boucle du Mouhoun	6	38	120	760
Sahel	2	28	40	560
Est	3	28	60	560
Sud-Ouest	1	25	20	500
Centre- Nord	4	27	80	540
Centre- Ouest	8	24	160	480
Plateau central	0	19	0	380
Centre	63	6	1260	120
Centre- sud	0	16	0	320
Nord	6	27	120	540
Centre- est	6	25	120	500
Total	130	295	2600	5900

### 1.2.3 Tirage de l'échantillon (y compris l'extrapolation)

Le tirage de l'échantillon est effectué en conformité avec le plan de sondage établi et la base de sondage fournie par le service de la cartographie de l'INSD. Il a fallu d'abord établir la partition des ZD entre les 13 régions en dissociant celles du milieu rural, de l'urbain. Ensuite dans chacun des 20 sous-ensembles obtenus on a procédé aléatoirement au tirage des unités primaires proportionnellement à la taille, égales au nombre de ménages du recensement de 1996. Le tirage des 425 unités primaires (UP) s'est donc effectué indépendamment dans chacun des 20 sous-ensembles composant le territoire national.

Quant au tirage des unités secondaires, celui-ci est réalisé sur le terrain après énumération des ménages dans chaque zone de dénombrement. Le contrôleur procède au tirage aléatoire de 24 ménages à probabilité constante dans la zone de dénombrement c'est-à-dire suivant la méthode de tirage systématique; le questionnaire est administré à 20 ménages, tandis que les 4 autres constituent les ménages de remplacement.

### 1.3. L'organisation de la collecte des données sur le terrain

#### 1.3.1 Le cadre organisationnel de l'enquête

Pour la réalisation de l'enquête, l'équipe technique, au niveau central a pris les dispositions suivantes :

- Chacune des 18 équipes envoyées sur le terrain doit travailler en étroite collaboration avec la Direction Régionale de l'Economie et du Développement (DRED) selon les parties du territoire couvertes par celle-ci dans l'exécution de ses missions habituelles.
- Ayant établi un plan prévisionnel et détaillé de ses déplacements à l'intérieur de la région, chaque équipe en déplacement doit laisser ses coordonnées à la DRED et au responsable de terrain, de manière à être facilement joignable.

- Les équipes maintiennent un contact régulier avec le Bureau central de l'enquête pour tout problème d'ordre matériel, financier et technique.

### **1.3.2 Les supports de collecte : questionnaires et manuels de collecte.**

L'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages a utilisé deux types de questionnaires : la fiche d'énumération servant à identifier les ménages et le questionnaire ménage.

Le questionnaire ménage est le support principal de l'enquête dans lequel est consigné l'ensemble des informations. Il incorpore le QUIBB (Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base sur le Bien-être) standard et les aspects complémentaires du questionnaire standard des enquêtes prioritaires, organisé en sections qui sont décrites ainsi qu'il suit :

- Section A : Information sur l'entretien.
- Section B : Listes des membres du ménage.
- Section C : Éducation.
- Section D : Santé.
- Section E : Emploi.
- Section F : Avoirs du ménage.
- Section G : Logement et confort du ménage.
- Section I : Enfants de moins de 5 ans.
- Section J : Dépenses rétrospectives du ménage.
- Section K : Production agricole du ménage de la campagne en cours.
- Section L : Entreprises et activités non-agricoles du ménage.
- Section M : Dépenses alimentaires au cours des 15 derniers jours.
  
- Section N : Dépenses sur produits non-alimentaires au cours des 30 derniers jours.
  
- Section O : Revenu des ménages.
- Section P : Accès aux services de base les plus proches.

- Le manuel de l'agent enquêteur, mis à la disposition de celui-ci contient les définitions des concepts et les instructions qui le guident dans l'entretien et le remplissage correct du questionnaire.
- Le manuel du contrôleur oriente celui-ci dans l'accomplissement correct de sa tâche.

### **1.3.3 Déroulement des opérations.**

#### **Formations**

La réalisation de l'enquête pilote, du 23 décembre 2002 au 4 janvier 2003 a permis la formation des contrôleurs et tester l'ensemble du dispositif de collecte. La formation des agents enquêteurs pour l'enquête proprement dite s'est déroulée en deux vagues :

- la première a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 19 mars 2003 à l'issue de laquelle un test final a été organisé pour retenir les meilleurs participants au nombre de soixante cinq (65).

- la deuxième apparue nécessaire du fait des besoins de renforcement des équipes sur le terrain, s'est déroulée du 29 avril au 9 mai 2003 et 25 enquêteurs ont été retenus

### **Collecte des données**

La phase collecte sur terrain de l'EBCVM a commencé le mercredi 10 mai pour s'achever le 15 juillet 2003. La durée de la phase collecte, au regard de la quantité importante des informations, a été de 3 mois. Au début de la collecte, 16 équipes (dont 16 contrôleurs et 58 enquêteurs) ont été constituées et mobilisées pour cette phase. Chaque équipe se compose de 3 à 4 enquêteurs ayant à sa tête 1 contrôleur. La répartition des équipes au niveau national, a tenu compte des 13 régions administratives dans lesquelles on affecte au moins une équipe.

Compte tenu du nombre de ménages échantillons et des difficultés spécifiques à certaines régions, quelques aménagements ont été faits au niveau de la répartition des ZD par équipe. C'est ainsi que la collecte dans la région du Centre est confiée au départ à 2 équipes. De même, la région des Hauts Bassins et celle du Sahel ont chacune 2 équipes. Par la suite, les équipes ayant terminé la collecte dans leurs zones ont évolué vers d'autres zones pour continuer le travail. Suite au désistement de certains agents enquêteurs en pleine collecte, un recrutement et une formation complémentaire s'est avérée nécessaire pour étoffer les équipes dont le nombre des agents enquêteurs n'atteignait plus 4, de même que la constitution de 2 nouvelles équipes pour appuyer le Centre.

### **Difficultés rencontrées**

La première contrainte majeure rencontrée dans la phase de terrain est la disponibilité des véhicules. Ce problème a entraîné un ralentissement de la collecte. La deuxième contrainte majeure de cette enquête qui a contribué au ralentissement de la collecte est la paye des agents. Certains contrôleurs ont été obligés de se rendre à Ouagadougou pour résoudre ce problème. Les autres difficultés rencontrées sont essentiellement le logement, les interprètes et la sensibilisation de la population dans certaines localités. Malgré les dispositions administratives prises par les autorités pour informer la population de l'enquête EBCVM, certains ménages ne sont pas toujours disposés à recevoir les agents enquêteurs.

## **1.4 Le traitement informatique des données**

### **1.4.1 Cadre organisationnel du traitement de l'enquête**

La saisie des données de tous les questionnaires a été faite sur micro-ordinateurs à l'INSD. Les données sur questionnaire sont saisies par lecteur optique et de plus, le traitement s'effectue en même temps que la collecte. Ce qui permet à l'équipe de traitement d'attirer immédiatement l'attention des équipes de terrain sur les erreurs systématiques de remplissage constatées. En plus de sa célérité, la lecture par scanner est plus directe, la double saisie n'est plus une nécessité et l'intégrité des données est davantage conservée.

Menu

### **1.4.2 Vérification et apurement**

#### **Vérification**

Elle a consisté d'abord en un contrôle d'exhaustivité des questionnaires saisis et des variables ensuite. La première vérification ayant lieu sur le terrain, il s'est agi de repasser un programme systématisant celle-ci avant la validation du questionnaire qui, dans des rares cas sont repartis sur le terrain pour correction.

#### **Apurement**

Cet exercice qui est une succession de procédures permet d'établir les cohérences à l'intérieur d'une section, voire d'une section à l'autre. Un contrôle a priori sur des variables à partir des règles et spécifications lors de la saisie est effectué. Un travail minutieux a consisté à s'assurer que les rubriques destinées à recevoir une réponse ont été remplies. Dans le cas contraire (très rare), le questionnaire est renvoyé auprès des agents pour compléments d'informations.

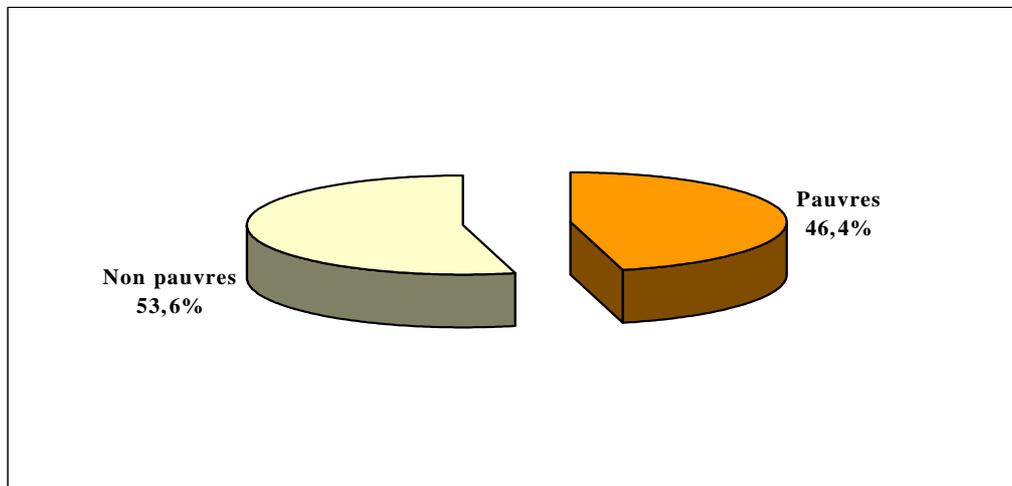


## II. ANALYSE DES INDICATEURS DE PAUVRETE

### 2.1 Les indices de pauvreté absolue

Le seuil de pauvreté absolue au Burkina Faso en avril-juillet 2003, estimé sur la base des besoins caloriques journaliers et de la structure des dépenses des ménages, est de 82 672 FCFA par personne et par an. Ce montant représente les dépenses alimentaires et non-alimentaires minimales pour ne pas être pauvre. Le seuil de pauvreté représente environ 1/4 du SMIG<sup>3</sup> et environ 2/5 de la norme internationale de 1 dollar US<sup>4</sup> par jour par personne.

**Graphique 1 : Incidence globale de la pauvreté**



Au regard de la ligne de pauvreté de 82 672 FCFA par personne et par an, le tableau 1 ci-dessous donne les différents indices de pauvreté par région. On observe que 46,4% de la population burkinabé vit en dessous du seuil de pauvreté (cf. graphique 1). En terme de ménages, cela représente environ 37,5% des ménages qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins de base alimentaires et non-alimentaires (soit environ 1 ménage sur 3).

### Analyse spatiale

L'incidence de la pauvreté au niveau national cache de grandes disparités entre les régions. Ces dernières peuvent être classifiées en trois grands groupes. Un premier groupe comprenant les régions les plus affectées par la pauvreté, avec un pourcentage de pauvres nettement au dessus du niveau national (incidence de plus de 55 %).

Le second groupe rassemble les régions où l'incidence de la pauvreté avoisine la moyenne nationale. Ce sont, le Centre Ouest, l'Est et les Cascades et enfin, le troisième groupe de régions relativement moins affectées par la pauvreté comprend, les Hauts Bassins (34, 8%), le Sahel (37,2%), le Centre Nord (34,0%) et le Centre (22,3%) (cf. tableau 2).

3. <sup>3</sup>, SMIG=345 732 FCFA/an

4. <sup>4</sup>, \$ US=565 FCFA en août 2003

Tableau 2 : Indices de pauvreté par région (en %)

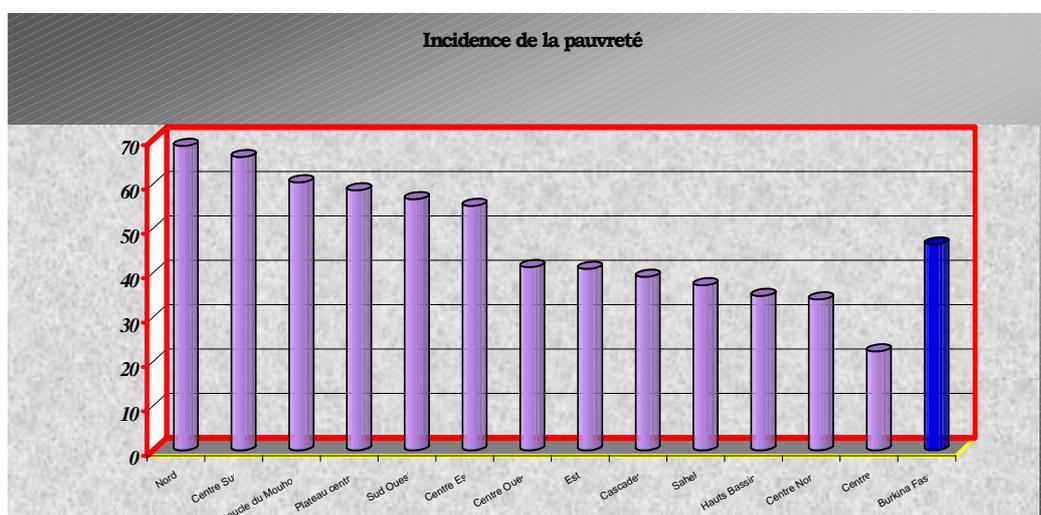
Région	Incidence P <sub>0</sub> (%)	Contribution C <sub>0</sub> (%)	Profondeur P <sub>1</sub> (%)	Contribution C <sub>1</sub> (%)	Sévérité P <sub>2</sub> (%)
Hauts Bassins	34,8	8,1	10,6	7,3	4,5
Boucle du Mouhoun	60,4	15,9	21,3	16,6	9,6
Sahel	37,2	4,6	12,6	4,7	5,8
Est	40,9	7,5	12,3	6,7	5,3
Sud Ouest	56,6	6,0	17,5	5,5	7,3
Centre Nord	34,0	6,0	8,2	4,3	2,8
Centre Ouest	41,3	7,7	14,1	7,8	6,8
Plateau central	58,6	7,6	20,3	7,8	9,5
Nord	68,6	12,7	24,7	13,6	11,8
Centre Est	55,1	9,8	19,7	10,4	9,1
Centre	22,3	4,9	7,1	4,6	2,9
Cascades	39,1	3,1	14,6	3,4	7,4
Centre Sud	66,1	6,1	26,0	7,2	13,5
<b>Ensemble</b>	<b>46,4</b>	<b>100</b>	<b>15,6</b>	<b>100</b>	<b>7,1</b>

Il importe de souligner qu'une zone peut contribuer de manière significative à la pauvreté nationale si sa population est importante et massivement pauvre. Ainsi, la Boucle du Mouhoun, le Nord et le Centre Est sont les régions qui contribuent le plus à la pauvreté nationale (contribution de 10 à 16 %). Les régions qui contribuent le moins à la pauvreté nationale sont les Cascades, le Sahel et le Centre (contribution de moins de 5 %).

La profondeur de la pauvreté au niveau national est de 15,6%. Autrement dit les dépenses moyennes des pauvres représentent 84,4% du seuil de pauvreté de 82 672 FCFA. Le Burkina connaît essentiellement une pauvreté large, mais relativement peu profonde. A cet égard, le coût théorique pour l'éradication de la pauvreté, c'est à dire le montant des ressources qu'il faut générer pour ramener les dépenses des pauvres au seuil de pauvreté globale peut être estimé à environ 147 milliards CFA.

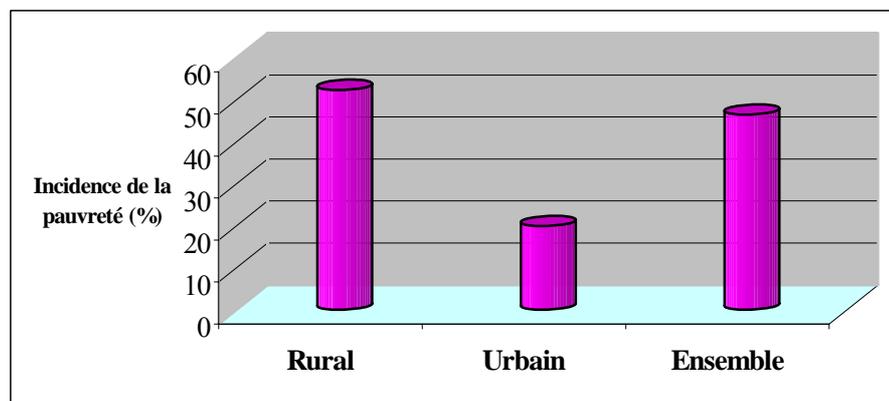
Les régions où la profondeur est plus marquée (plus de 20 %) sont celles à forte pauvreté : Centre Sud, Nord, Boucle du Mouhoun, Plateau Central et Centre Est ; tandis que les régions à faible pauvreté présentent des profondeurs moindres (moins de 10 %) : Centre, Centre Nord et Hauts Bassins. Il en est de même de la sévérité de la pauvreté.

Graphique 2: Incidence de la pauvreté selon la région



### Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (urbain/rural)

La pauvreté est essentiellement un phénomène rural avec plus de la moitié de la population rurale (52,3%) qui vit en dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain (Cf. graphique 3).



**Graphique 3: Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence**

En terme de ménages, cette situation représente 43,5% des ménages ruraux (cf. tableau 3).

**Tableau 3 : Incidence de la pauvreté au sein des ménages selon le milieu de résidence (en %)**

Niveau de vie	Rural	Urbain	Ensemble
Pauvres	43,5	14,7	37,5
Non pauvres	56,5	85,3	62,5
Total	100	100	100

Le milieu rural contribue à hauteur de 93,6% à l'incidence de la pauvreté nationale. En ce qui concerne la gravité de la pauvreté, il existe également une grande disproportion entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont respectivement trois et quatre fois plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce qui confirme le caractère essentiellement rural de la pauvreté au Burkina Faso (cf. tableau 4).

**Tableau 4 : Indices de pauvreté au sein de la population selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Incidence	Contribution	Profondeur	Contribution	Sévérité
	P <sub>0</sub> (%)	C <sub>0</sub> (%)	P <sub>1</sub> (%)	C <sub>1</sub> (%)	P <sub>2</sub> (%)
Rural	52,3	92,2	17,9	93,6	8,2
Urbain	19,9	7,8	5,5	6,4	2,2
Ensemble	46,4	100	15,6	100	7,1

### Indices de pauvreté selon le genre

Le tableau 5 montre qu'il n'y a pas de discrimination nette entre hommes et femmes en matière de pauvreté néanmoins la tendance est plus marquée chez les femmes.

**Tableau 5 : Indices de pauvreté de la population selon le genre**

Genre	Incidence	Contribution	Profondeur	Contribution	Sévérité
	PO (%)	CO (%)	P1 (%)	C1 (%)	P2 (%)
Masculin	45,7	48,0	15,3	47,7	6,9
Féminin	47,1	52,0	15,9	52,3	7,3
Ensemble	46,4	100	15,6	100	7,1

L'incidence de la pauvreté est par contre plus élevée dans les ménages dirigés par les hommes (46,9%) que dans ceux dirigés par des femmes (36,5%).

**Tableau 6 : Indices de pauvreté selon le genre du chef de ménage**

Genre du chef de ménage	Incidence PO (%)	Contribution CO (%)	Profondeur P1 (%)	Contribution C1 (%)	Sévérité P2 (%)
Masculin	46,9	95,9	15,8	95,7	7,2
Féminin	36,5	4,1	12,7	4,3	5,7
Ensemble	46,4	100	15,6	100	7,1

## 2.2 Approche par les quintiles de niveau de vie

Sur la base des dépenses moyennes annuelles par personne définies comme échelle des niveaux de vie, le tableau 7 donne la distribution des individus sur les cinq quintiles des dépenses. Sans introduire de séparation rigide et absolue entre "pauvres" et "non pauvres", l'approche par les quintiles de niveau de vie permet d'apprécier "en continu" le comportement des individus lorsque l'on monte dans l'échelle des niveaux de vie.

**Tableau 7 : Présentation des quintiles de niveau de vie par personne**

Quintiles	Effectif de la population en (%)	Tranche de dépenses moyennes de consommation par an et par personne (en FCFA)	Echelle de niveau de vie
Premier quintile (Q <sub>1</sub> )	20	Moins de 52 440	Extrême pauvreté
Deuxième quintile (Q <sub>2</sub> )	20	De 52 440 à moins de 74 762	Pauvreté modérée
Troisième quintile (Q <sub>3</sub> )	20	De 74 762 à moins de 104 512	Niveau de vie moyen
Quatrième quintile (Q <sub>4</sub> )	20	De 104 512 à moins de 162 100	Non pauvreté
Cinquième quintile (Q <sub>5</sub> )	20	Plus de 162 100	Non pauvreté extrême
<b>Total</b>	<b>100</b>		

## Analyse spatiale

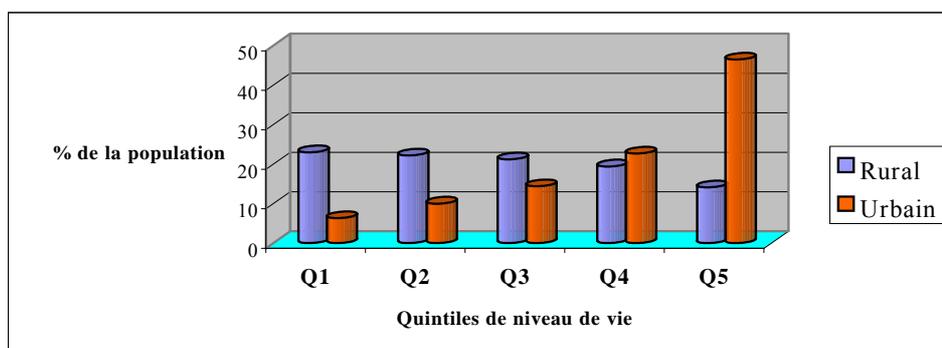
L'analyse de la pauvreté par rapport à l'échelle des niveaux de vie confirme que la pauvreté frappe plus certaines régions que d'autres. En effet, les cinq régions plus pauvres (Centre Sud, Nord, Plateau Central, Centre Est et Boucle du Mouhoun) connaissent l'extrême pauvreté (moins de 52 440 fca par et par personne) pour au moins un quart de la population. A l'opposé les régions les moins affectées (plus de 104 512 fca par an et par personne) restent le Sahel, les Hauts Bassins, les Cascades, le Centre Nord et le Centre.

**Tableau 8 : Répartition de la population par quintile de niveau de vie et par région (en %)**

Région	Q <sub>1</sub>	Q <sub>2</sub>	Q <sub>3</sub>	Q <sub>4</sub>	Q <sub>5</sub>	Total
Hauts Bassins	12,7	16,9	18,8	25,1	26,5	100
Boucle du Mouhoun	27,9	26,0	22,5	15,3	8,3	100
Sahel	16,4	16,4	14,4	25,7	27,1	100
Est	14,8	19,3	22,0	24,4	19,4	100
Sud Ouest	21,8	25,7	24,1	19,4	9,0	100
Centre Nord	6,8	18,7	28,0	26,0	20,5	100
Centre Ouest	17,2	18,1	19,8	21,9	23,0	100
Plateau central	26,1	23,0	22,6	17,1	11,2	100
Nord	32,6	27,8	19,6	11,8	8,2	100
Centre Est	27,4	22,0	18,7	16,6	15,3	100
Centre	10,3	9,2	12,7	20,1	47,8	100
Cascades	19,7	14,3	19,2	20,8	25,9	100
Centre Sud	34,5	24,1	17,3	15,6	8,5	100
Ensemble	14,6	16,9	18,6	20,9	28,9	100

**Analyse selon le milieu de résidence (urbain/rural)**

L'analyse de la pauvreté par rapport à l'échelle des niveaux de vie, montre que le phénomène est discriminant entre villes et campagnes du Burkina. Comme la pauvreté, l'extrême pauvreté est surtout rurale.

**Graphique 4: Evolution du niveau de vie selon le milieu de résidence**

En milieu urbain, la proportion de la population croît avec le niveau de vie, c'est une situation inverse que l'on observe en milieu rural.

**Tableau 9 : Répartition des individus par quintile de niveau de vie selon le milieu de résidence (en %)**

Milieu de résidence	Q <sub>1</sub>	Q <sub>2</sub>	Q <sub>3</sub>	Q <sub>4</sub>	Q <sub>5</sub>	Total
Rural	23,0	22,2	21,2	19,4	14,1	100
Urbain	6,3	10,0	14,4	22,7	46,5	100
Ensemble	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>100</b>

### III EVOLUTION DES INDICES DE PAUVRETE ABSOLUE

Précisons que les données ont été collectées à des périodes différentes pour la première et les deux autres enquêtes : les trois enquêtes: période post-récolte (octobre-janvier) pour la première enquête et période d'avant soudure (mai-août) pour les deux autres enquêtes. Les différences de période entre ces enquêtes rendent difficile la comparabilité des données compte tenu des variations de prix et des différences de consommation des ménages au cours de ces deux périodes.

#### 3.1 Evolution globale de la pauvreté

Les trois enquêtes ont permis de réviser la ligne de pauvreté sur la base de la variation des niveaux de prix et de la modification des structures de consommation des besoins essentiels. En termes réels les trois seuils de pauvreté (cf. tableau 10) s'équivalent et permettent d'obtenir le même panier de biens définis en 1994.

**Tableau 10 : Evolution des indices de pauvreté**

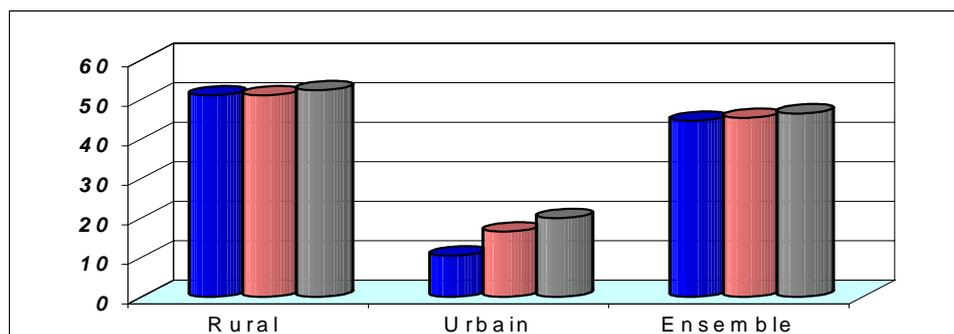
Période d'enquête	seuil de pauvreté	Incidence	Profondeur	Sévérité
		P <sub>0</sub> (%)	P <sub>1</sub> (%)	P <sub>2</sub> (%)
oct. 1994-janv. 1995	41 099 FCFA	44,5	13,9	6,0
mai-août 1998	72 690 FCFA	45,3	13,7	5,9
avril-juillet 2003	82 672 FCFA	46,4	15,6	7,1

L'enquête révèle une légère hausse de l'incidence de la pauvreté de 1,1 point par rapport à 1998 et 1,9 point par rapport à 1994. La profondeur et la sévérité se sont légèrement accrues, suggérant que les pauvres se sont éloignés davantage du seuil de pauvreté.

#### 3.2 Evolution des indices de pauvreté selon le milieu de résidence

La pauvreté gagne du terrain en milieu urbain et les pauvres deviennent plus pauvres. En effet, l'incidence et la profondeur de la pauvreté ont quasiment doublé sur la période 1994 à 2003. Par contre, le milieu rural n'a pas connu de dégradation sensible ; néanmoins il compte toujours le plus grand nombre de pauvres et sa contribution à la pauvreté nationale demeure élevée malgré une tendance à la baisse (cf. tableau 11).

Graphique 5: Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence




 Menu

**Tableau 11 : Evolution des indices de pauvreté selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Incidence P <sub>0</sub> (%)			Contribution C <sub>0</sub> (%)			Profondeur P <sub>1</sub> (%)			Contribution C <sub>1</sub> (%)			Sévérité P <sub>2</sub> (%)		
	1994	1998	2003	1994	1998	2003	1994	1998	2003	1994	1998	2003	1994	1998	2003
Rural	51,0	51,0	52,3	96,2	93,9	92,2	16,1	15,7	17,9	97,1	95,1	93,6	7,0	6,8	8,2
Urbain	10,4	16,5	19,9	3,8	6,1	7,8	2,5	4,0	5,5	2,9	4,9	6,4	0,9	1,5	2,2
Ensemble	44,5	45,3	46,4	100	100	100	13,9	13,7	15,5	100	100	100	6,0	5,9	7,0

## IV LOGEMENT, ACCES AUX SERVICES DE BASE ET PAUVRETE

La notion de besoins de base est variable, mais on y retrouve généralement: la santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement. Des aspects comme le logement, la nutrition, la planification familiale, etc., peuvent figurer en fonction des priorités. C'est ainsi que l'Enquête prioritaire met l'accent sur quatre domaines des besoins de base : l'éducation, la santé, la nutrition, et le logement.

L'enquête accorde une certaine importance aux indicateurs des besoins de base. En effet, les indicateurs sur les besoins de base permettent d'entrevoir les conséquences à long terme, tout simplement parce que ce sont des intrants importants pour le capital humain et qu'ils influencent donc l'aptitude future à gagner des revenus ainsi que le bien-être. En second lieu, ils sont relativement faciles à mesurer, du moins par rapport aux indicateurs qui utilisent les revenus et les dépenses. En troisième lieu, l'ajustement structurel fait appel de façon typique à des réformes de politiques fiscales qui s'efforcent de réduire le déficit fiscal au moyen de réduction des dépenses gouvernementales.

Ce chapitre est structuré en deux sections. La première section traite des principales caractéristiques des logements des ménages et des aspects d'assainissement et d'environnement du logement. La seconde section traite des problèmes d'accès aux services de base.

La variable de pauvreté retenue sera les quintiles de niveau de vie et les principaux niveaux d'analyse sont l'ensemble du pays, le milieu de résidence, le genre, la région et le GSE du chef de ménage.

### 4.1 Logement, environnement sanitaire et pauvreté

L'habitat se définit comme l'aire dans laquelle vit une population. Il englobe les habitations ou logements des ménages et l'aménagement de cet espace vital.

L'intérêt des indicateurs sur l'habitat est de caractériser le cadre de vie des ménages et d'établir des liens entre ce cadre et leurs conditions de vie.

On s'attend à ce que les ménages les plus démunis vivent dans un habitat plus précaire et plus insalubre, contribuant ainsi à un état sanitaire déficient et à une faible productivité.

#### 4.1.1 La précarité du logement

La qualité d'un logement dépend en partie des matériaux utilisés pour sa construction. Dans le contexte de la présente enquête il s'agit du type de matériaux utilisés pour la construction du mur du bâtiment principal qu'occupe le ménage. Ces matériaux peuvent être soit du béton (ou ciment), des pierres, des parpaings, des briques cuites, du banco (briques de terre), de la paille, du bois ou de la tôle. L'indicateur de précarité du logement considéré ici est la nature du mur qui généralement conditionne la nature du toit et du sol.

La plupart des ménages burkinabé (tous niveaux de vie confondu) vivent dans des logements précaires. En effet, 83,1% des logements sont construits avec du banco. Il n'y a que 12,2% de logements en dur (béton, pierres et briques cuites). Les trois types de matériaux les plus utilisés pour la toiture sont par ordre d'importance la tôle ondulée (41,2%), la paille (30,2%) et la terre battue (27,9%). Quant à la nature du sol, elle dépend généralement des matériaux utilisés pour construire les murs. Les bâtiments en dur ont généralement un sol en ciment ou en carreaux alors que les maisons en banco ont un sol revêtu en ciment ou en terre battue.

**Tableau 12 : Répartition des ménages selon la nature du mur, le type de toit, le type de sol et le niveau de vie (en %)**

Nature du mur	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Terre/briques de terre	94,7	93,1	91,7	86,0	63,8	83,1
Pierres	0,2	0,6	0,6	0,9	1,7	0,9
Briques cuites	0	0,2	0,1	0,6	1,4	0,6
Ciment/béton	1,8	2,5	4,1	7,8	28,9	11,4
Bois/bambou	0,4	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Tôles en métal	0,1	0	0,0	0	0,1	0,1
Paille	2,7	3,4	3,2	4,3	3,8	3,5
Autres	0,1	0,1	0	0,3	0,2	0,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Type de toiture</b>						
Terre	37,7	33,7	33,1	26,2	17,3	27,9
Paille	35,9	33,9	33,8	32,5	21,3	30,2
Tôles en métal	26,3	32,3	33	40,5	59,7	41,2
Ciment/Béton	0,1	0,2	0,1	0,9	1,6	0,7
Tuiles	0	0	0,1	0	0,1	0,0
Autres	0	0	0	0	0,1	0,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Type de sol</b>						
Carreau		0,2	0,1	0,2	4,2	1,3
Ciment	14,3	20,1	24,3	31,6	52,3	31,7
Terre battue/sable	85,6	79,5	75,6	68,0	43,4	66,8
Autres	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les ménages les moins nantis (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> quintile) vivent essentiellement dans des maisons construites en banco (plus de 93 %). Quant au 5<sup>ème</sup> quintile, les plus nantis (à peine 1 ménage sur 3) a un logement en ciment ou en béton.

Près de 60 % des ménages vivent dans des habitats à toiture précaire (terre et paille) ; au niveau des ménages pauvres cette proportion dépasse les 68 %. Et 43,3% des logements de ces ménages relativement plus nantis ont un sol en terre battue.

### **Analyse selon le milieu de résidence**

Hormis la région du Centre, le banco reste le matériau le plus utilisé pour la construction des logements des ménages dans chacune des régions du Burkina et ce indépendamment du niveau de vie. La proportion de logements en banco atteint 95% dans la Boucle du Mouhoun, le Nord et le Centre Sud. Les logements construits en béton, ciment, pierres, briques cuites ou parpaings sont importants surtout dans le Centre et les Hauts Bassins (régions abritant les deux plus grandes villes du Burkina). Toutefois, plus 86% des ménages pauvres de ces deux régions vivent dans des maisons en banco. La paille est surtout utilisée au Sahel (20,1%) et à l'Est (15,1%).

Dans une région donnée, la nature du toit est liée en partie aux caractéristiques de l'habitat traditionnel. A titre d'exemple, on ne rencontre pratiquement pas de logements dont le toit est en tôle au Sahel (2,8%) ou en paille dans la Boucle du Mouhoun (4,6%) et au Sud Ouest (4,5%).

Dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Sud Ouest et du Nord on note une prédominance des maisons dont la toiture est en terre battue, notamment en ce qui concerne les logements des ménages pauvres. Les maisons couvertes de paille prédominent surtout à l'Est, au Centre Nord, au centre Est et dans les Cascades. Enfin, les toitures en tôles sont relativement plus importantes dans les Hauts Bassins, le Plateau Central et surtout le Centre dû probablement à l'influence des grands centres urbains.

Comme précédemment annoncé, la nature du sol d'un logement dépend généralement des matériaux utilisés pour construire les murs. C'est pourquoi, on observe une forte prépondérance de maisons dont le sol est en terre battue ou recouvert de sable dans les régions à forte prédominance de maisons en banco ou en paille notamment au Sahel (95%), dans la Boucle du Mouhoun (81,4%), à l'Est (83,2%), au Centre Nord (83,9%) et au Sud Ouest (78,2%). Quant aux maisons dont le sol est en ciment, on les rencontre surtout dans la région du Centre (80,1%), des Hauts Bassins (49,7%) et du Centre Est (40,8%).

### **Analyse selon le milieu de résidence**

Indépendamment du niveau de vie, il existe une différence significative entre le milieu rural et le milieu urbain quant à la précarité des logements. Près de la moitié (49,1%) des ménages urbains vivent dans des maisons en banco, alors qu'en milieu rural, cette situation concerne presque la quasi totalité des ménages (92,0%).

**Tableau 13 : Répartition des ménages selon la nature du mur, le type de toit, le type de sol du logement, le niveau de vie et le milieu de résidence (en %)**

Nature du mur	Q1		Q2		Q3		Q4		Q5		Ensemble	
	Urbain	rural										
Terre/briques de terre	89,6	95,0	81,0	94,4	72,5	94,4	61,5	91,9	33,2	85,4	49,1	92,0
Pierres	3,1	0	2,1	0,4	3,9	0,2	3,4	0,3	3,1	0,8	3,2	0,4
Briques cuites	0	0	0,7	0,1	0,6	0,1	2,4	0,2	3,1	0,3	2,4	0,1
Ciment/béton	7,3	1,5	15,8	1,1	23,0	1,4	32,7	1,7	60,3	6,7	45,1	2,6
Bois/bambou	0	0,4	0	0,2	0	0,3	0	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2
Tôles en métal	0	0,2	0	0	0	0,1	0	0	0,2	0,1	0,1	0,1
Paille	0	2,9	0	3,8	0	3,7	0	5,3	0,1	6,4	0,0	4,5
Autres	0	0,1	0,5	0,0	0	0	0	0,3	0	0,3	0,0	0,2
<b>Total</b>	<b>100</b>											
<b>Type de toiture</b>												
Terre	18,4	39	14,9	35,6	9,81	36,3	6,22	31	2,2	28	5,48	33,7
Paille	13,7	37,3	3,5	37	2,28	38,2	2,3	39,8	0,96	35,7	2,1	37,6
Tôles en métal	66,4	23,8	80,5	27,3	86,8	25,4	89,1	28,7	93,2	35,9	89,6	28,4
Ciment/Béton	1,43	0	1,15	0,09	1,12	0	2,4	0,48	3,48	0,28	2,75	0,18
Tuiles	0	0	0	0	0	0,1	0	0	0,1	0,1	0,0	0,0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>100</b>											
<b>Type de sol</b>												
Carreau			0,8	0,19		0,07	0,97		9,82	0,14	5,91	0,08
Ciment	52	11,8	56,9	16,3	73,9	17,3	79,4	20	84,4	29,6	78,8	19,4
Terre battue/sable	48	88	42,3	83,3	26,1	82,5	19,6	79,7	5,69	70	15,2	80,3
Autres	0	0,2	0	0,2	0	0,1	0	0,2	0,1	0,2	0,0	0,2
<b>Total</b>	<b>100</b>											

En milieu rural, même les ménages relativement nantis vivent dans des maisons précaires. En effet, on note une forte discrimination entre les ménages du 5<sup>ème</sup> quintile urbains et ruraux. En milieu rural, plus de 85 % des ménages dits non pauvres extrêmes habitent dans des maisons en banco contre 1 ménage sur 3 en milieu urbain. En outre, on observe qu'en milieu rural, près de 2 ménages sur 3 du 5<sup>ème</sup> quintile vivent dans des logements dont la toiture est en matériaux précaires (terre, paille)

La tôle se rencontre surtout en milieu urbain. En effet près de 90% des ménages urbains habitent dans des maisons dont la toiture est en tôle. Par contre en milieu rural, les matériaux naturels sont les plus utilisés avec 33,7% de maisons dont la toiture est en paille et 37,6% en terre battue.

La différence est nette entre le milieu urbain et le milieu rural avec 78,8% de maisons dont le sol est en ciment dans le milieu urbain contre 80,3% de maisons dont le sol est en terre battue en milieu rural.

### **Analyse selon le GSE du chef de ménage**

Le tableau 14 ci-dessous indique que les salariés du secteur formel vivent majoritairement dans des maisons en ciment ou en béton (68,2 % du public et 63,4 % pour le privé). Quant aux salariés du secteur informel, 54,5 % vivent dans des logements en banco contre 38,7 % dans des maisons en ciment ou en béton. Les ménages agriculteurs habitent surtout dans des maisons en banco (plus de 9 ménages sur 10 sont concernés). Les ménages des autres GSE habitent surtout dans des maisons en banco.

**Tableau.14 : Répartition des ménages selon le matériau des murs de la maison et le GSE du chef de ménage**

Matériau des murs de la maison GSE du chef de ménage	Terre/ briques de terre	Pierres	Briques cuites	Ciment/ Béton	Bois/ bambou	Tôles	Paille	Autres	Ensemble
Salariés du public	23,8	3,0	3,9	68,2	0,2	0,6	0	0,3	100
Salariés du privé formel	32,8	0,9	0,7	63,4	0,6	0	0	1,6	100
Salariés du privé non formel	54,5	2,4	2,7	38,7	0	0	1,8	0	100
Agriculteurs de coton	96,5	0,9	0,1	1,3	0	0	1,2	0	100
Autres agriculteurs	92,6	0,4	0,1	2,0	0,3	0,1	4,4	0,2	100
Autres indépendants	63,6	1,4	1,0	31,8	0	0	2,3	0	100
Aides familiaux, bénévoles et apprentis	70,2	2,1	3,0	9,5	0	0	15,2	0	100
Inactifs	77,2	0,7	0	12,4	0	0	9,6	0	100
Chômeurs	62,8	2,7	1,6	27,5	0,3	0,1	4,7	0,1	100
Total	83,1	0,9	0,6	11,4	0,2	0,1	3,5	0,1	100

La répartition des ménages selon le GSE du chef de ménage et les matériaux de la toiture de leur logement (tableau 15) montre une opposition nette entre ménages d'agriculteurs et les autres GSE. En effet, les ménages d'agriculteurs habitent dans des maisons dont la toiture est soit en terre battue soit en paille. La plupart des ménages des autres GSE (hormis ceux des aides familiaux et des inactifs) logent dans des maisons couvertes de tôles. Cette proportion dépasse 93% dans les ménages dont le chef est un salarié du public ou du privé formel.

**Tableau.15 : Répartition des ménages selon la nature du toit de la maison et le GSE du chef de ménage**

GSE du chef de ménage	Terre	Paille	Tôles	Ciment/ Béton	Tuiles	Autres	Total
Salaries du public	1,1	1,0	93,7	4,0	0,1	0	100
Salaries du prive formel	0,8	2,2	95,0	2,0	0	0	100
Salaries du prive non formel	6,1	5,5	86,7	1,4	0	0,4	100
Agriculteurs de coton	43,7	28,2	27,9	0,2	0,1	0	100
Autres agriculteurs	30,9	39,6	29,3	0,2	0,0	0	100
Autres indépendant	13,5	8,8	75,7	2,0	0	0	100
aides familiaux, bénévoles et apprentis	44,8	24,9	28,3	2,0	0	0	100
Inactifs	33,4	29,7	35,1	1,8	0	0	100
Chômeurs	15,3	20,6	62,5	1,5	0	0,1	100
Total	27,9	30,2	41,2	0,7	0,0	0,0	100

Du tableau 16, il ressort que plus 80% des ménages d'agriculteurs ont leur logement dont le sol est en terre battue. En ce qui concerne les ménages de salariés du public et du privé formel, plus de 78% ont des maisons dont le sol est en ciment. On observe également une proportion non négligeable de ménages de salariés du privé formel (18,1%) qui habitent dans des maisons au sol carrelé.

**Tableau 16 : Répartition des ménages selon la nature du sol de la maison et le GSE du chef de ménage**

GSE du chef de ménage	Carreau	Ciment	Terre battue/sable	Autres	total
Salariés du public	10,0	85,4	4,4	0,1	100
Salaries du prive formel	18,1	78,5	3,5	0	100
Salaries du prive non formel	2,7	80,0	17,3	0	100
Agriculteurs de coton	0	17,2	82,6	0,2	100
Autres agriculteurs	0,1	19,4	80,3	0,2	100
Autres indépendant	2,9	68,6	28,4	0,2	100
aides familiaux, bénévoles et apprentis	1,3	28,2	69,9	0,6	100
Inactifs	2,2	32,1	65,6	0	100
chômeurs	3,0	54,1	42,9	0	100
Ensemble	1,3	31,7	66,8	0,2	100

#### 4.1.2 Environnement sanitaire des logements

Cette partie traitera de l'équipement des logements des ménages en sanitaires et aux modes d'évacuations des eaux usées et des ordures ménagères.

Près de 2 ménages sur trois font leur besoin dans la nature et 9 ménages sur 10 ne disposent pas de poubelles. Cette situation, tout en restant une caractéristique des ménages pauvres est importante également chez les non pauvres. En effet, plus de 40 % des ménages non pauvres sont dans ce cas, avec près de deux fois plus chez les ménages pauvres extrêmes.

**Tableau 17 : Répartition des ménages selon le type de toilettes, le mode d'évacuation des ordures et le niveau de vie (en %)**

Type de toilettes	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Chasse d'eau avec fosse septique	0	0,1	0	0,1	3,8	1,1
Latrines à fosse ventilée	0,27	0	0,1	0,2	2,0	0,7
Latrines ordinaires	16,4	22,9	28,7	34,1	50,6	33,3
Dans la nature	83,3	76,8	71,2	65,6	43,6	64,7
Autre	0,1	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Mode d'évacuation des ordures</b>						
Poubelle (enlèvement par un service)	0,5	0,7	1,4	4,1	17,3	6,3
Tas d'immondice publics	3,4	4,8	5,7	7,3	9,2	6,6
Tas d'immondice individuel	74,3	68,5	64,4	57,2	41,7	58,5
Fosse	9,4	13,4	14	17,1	12,6	13,4
Bac	0,6	1,2	2,0	2,5	4,9	2,6
Rue	12	11,5	12,5	11,8	14,3	12,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Analyse spatiale**

Dans la plupart des régions, le tas d'immondices individuel est le mode le plus courant d'évacuation des ordures ménagères, notamment dans les régions de l'Est (97,7%), du Sud-Ouest (90,2%), de la Boucle du Mouhoun (83,8%), du Centre-Est (74,5%), des Cascades (78,9%) et du Centre Sud (69,1%). Au Sahel, les ordures ménagères sont jetées dans la rue (60,4%). La poubelle est surtout utilisée par les ménages de la région du Centre (38,2%).

**Analyse selon le milieu de résidence**

Plus de 8 ménages sur 10 en milieu urbain possèdent des latrines contre seulement 1 ménage sur 5 en milieu rural. L'utilisation de la nature pour les besoins répond plus au critère de milieu de résidence que de pauvreté. En effet, 70 % des ménages ruraux n'ont pas de toilettes (86 % du 1<sup>er</sup> quintile et 72 % du 5<sup>er</sup> quintile). Par contre dans le milieu urbain, c'est la pauvreté qui détermine la possession de toilettes (41,4 % du 1<sup>er</sup> quintile contre 3,3 % du 5<sup>er</sup> quintile).

En milieu urbain, les deux principaux modes d'évacuation des ordures sont la poubelle (29,5%) et le tas d'immondice individuel (29,3%). C'est ce dernier mode qui est prédominant en milieu rural (66,1%) et surtout dans les ménages les plus pauvres.

**Tableau 18 : Répartition des ménages selon le type de toilettes, le mode d'évacuation des ordures, le niveau de vie et le milieu de résidence**

Type de toilette	Q1		Q2		Q3		Q4		Q5		Ensemble	
	Urbain	Rural										
Chasse d'eau avec fosse septique	0	0	0	0,1	0	0	0,3	0,1	8,5	0,4	5,0	0,1
Latrines a fosse ventilée	0,7	0,2	0	0	0,9	0	0,9	0	4,1	0,5	2,6	0,1
Latrines ordinaires	57,8	13,7	77,5	17,2	87,1	20,4	89,5	20,7	84,1	27,0	83,8	20,1
Dans la nature	41,4	86,0	21,4	82,5	11,6	79,6	9,1	79,2	3,3	71,9	8,4	79,5
Autre	0	0,1	1,2	0,2	0,4	0	0,2	0,1	0	0,2	0,2	0,1
<b>Total</b>	<b>100</b>											
<b>Mode d'évacuation des ordures</b>												
Poubelle (enlèvement par un service)	6,6	0,1	5,7	0,2	10,6	0,1	19,5	0,4	41,3	0,4	29,5	0,3
Tas d'immondice publics	8,0	3,2	10,9	4,2	10,9	5,0	16,4	5,1	11,8	7,2	12,4	5,0
Tas d'immondice individuel	58,1	75,3	50,5	70,4	38,4	68,0	30,1	63,7	22,4	55,4	29,3	66,1
Fosse	11,3	9,3	9,7	13,7	11,6	14,3	13,9	17,8	6,4	16,9	8,9	14,6
Bac	2,2	0,2	8,7	0,4	12,5	0,6	11,8	0,3	10,7	0,7	10,6	0,4
Rue	13,8	11,9	14,6	11,1	16,1	12,0	8,4	12,6	7,3	19,3	9,3	13,5
<b>Total</b>	<b>100</b>											

**Analyse selon le GSE du chef de ménage**

Les groupes socio-économiques de ménages qui utilisent la nature sont essentiellement ceux des agriculteurs (près 80 %), des inactifs (63,1%) et des aides familiaux et apprentis (60,6%). Les ménages de salariés du public et du privé les indépendants, les employeurs non agricoles utilisent surtout des latrines ordinaires. Les toilettes avec chasse d'eau et fosse septique sont encore rares et concernent quelques ménages de salariés du public (10,7%) et du privé formel (9%).

**Tableau 19 : Répartition des ménages selon le type de toilette et le GSE du chef de ménage**

GSE du chef de ménage	Chasse d'eau avec fosse septique	Latrines a fosse ventilée	Latrines ordinaires	Dans la nature	Autre	Total
Salariés du public	10,7	5,5	79,1	4,7	0	100
Salariés du privé formel	9,0	7,2	76,4	7,4	0	100
Salariés du privé non formel	1,3	2,5	81,6	13,8	0,9	100
Agriculteurs de coton	0	0,1	21,1	78,8	0	100
Autres agriculteurs	0,1	0,1	19,8	79,9	0,1	100
Autres indépendant	2,6	1,3	75,4	20,5	0,1	100
Aides familiaux, bénévoles et apprentis	0	0,8	38,6	60,6	0	100
Inactifs	4,0	0,7	32,2	63,1	0	100
Chômeurs	2,4	0,8	60,4	36,4	0	100
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>33,3</b>	<b>64,7</b>	<b>0,1</b>	<b>100</b>

Le tableau 20 ci-dessous indique que les ménages d'agriculteurs utilisent essentiellement le tas d'immondices individuel (plus de 67%). L'utilisation de la poubelle est surtout le fait des ménages des salariés du privé formel (42,6%) et du public (35,7%). Il importe de souligner que ce genre de service n'est disponible que dans les centres urbains où vivent ces catégories de ménages.

**Tableau 20 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures et le GSE du chef de ménage**

GSE du chef de ménage	Poubelle (enlèvement par un service)	Tas d'im Mondice publics	Tas d'im Mondice individuel	Fosse	Bac	Rue	Total
Salariés du public	35,7	9,7	28,4	5,7	10,0	10,4	100
Salariés du privé formel	42,6	7,8	31,0	6,6	8,5	3,3	100
Salariés du privé non formel	23,2	15,4	29,7	7,4	10,6	13,6	100
Agriculteurs de coton	0	4,7	69,3	16,7	0,4	8,8	100
Autres agriculteurs	0,4	5,0	67,0	13,5	0,7	13,5	100
Autres indépendant	20,7	11,3	32,5	13,2	8,7	13,6	100
aides familiaux, bénévoles et apprentis	5,7	12,0	32,1	34,8	0,8	14,5	100
Inactifs	4,7	6,6	62,0	7,1	3,1	16,5	100
Chômeurs	18,9	10,6	36,5	14,0	5,6	14,5	100
<b>Total</b>	<b>6,3</b>	<b>6,6</b>	<b>58,5</b>	<b>13,4</b>	<b>2,6</b>	<b>12,6</b>	<b>100</b>

## 4.2 Eau – énergie - combustibles

### 4.2.1 Eau

Les sources d'approvisionnement en eau considérées ici sont le robinet intérieur propre ou partagé, la fontaine publique, le forage, le puits busé, le puits ordinaire et la rivière ou le cours d'eau. Dans le cadre de cette analyse, sont considérés comme points d'eau potable: l'eau courante, la borne fontaine, le forage et le puits busé.

Au Burkina Faso, l'approvisionnement en eau potable est un problème majeur ; presque un ménage sur trois ne s'approvisionne pas encore à une source d'eau potable. On observe 26,4% de ménages qui s'approvisionnent dans des puits ordinaires et 4,2% qui consomment l'eau de surface. Cette préoccupation est générale et concerne aussi bien les ménages vivant dans l'extrême pauvreté que ceux non pauvres. En effet, on observe jusqu'à 20,3% des ménages du 5<sup>ème</sup> quintile qui ne consomment pas de l'eau potable. Mais le mode d'approvisionnement le plus important est le forage avec 40,4% des ménages qui sont concernés.

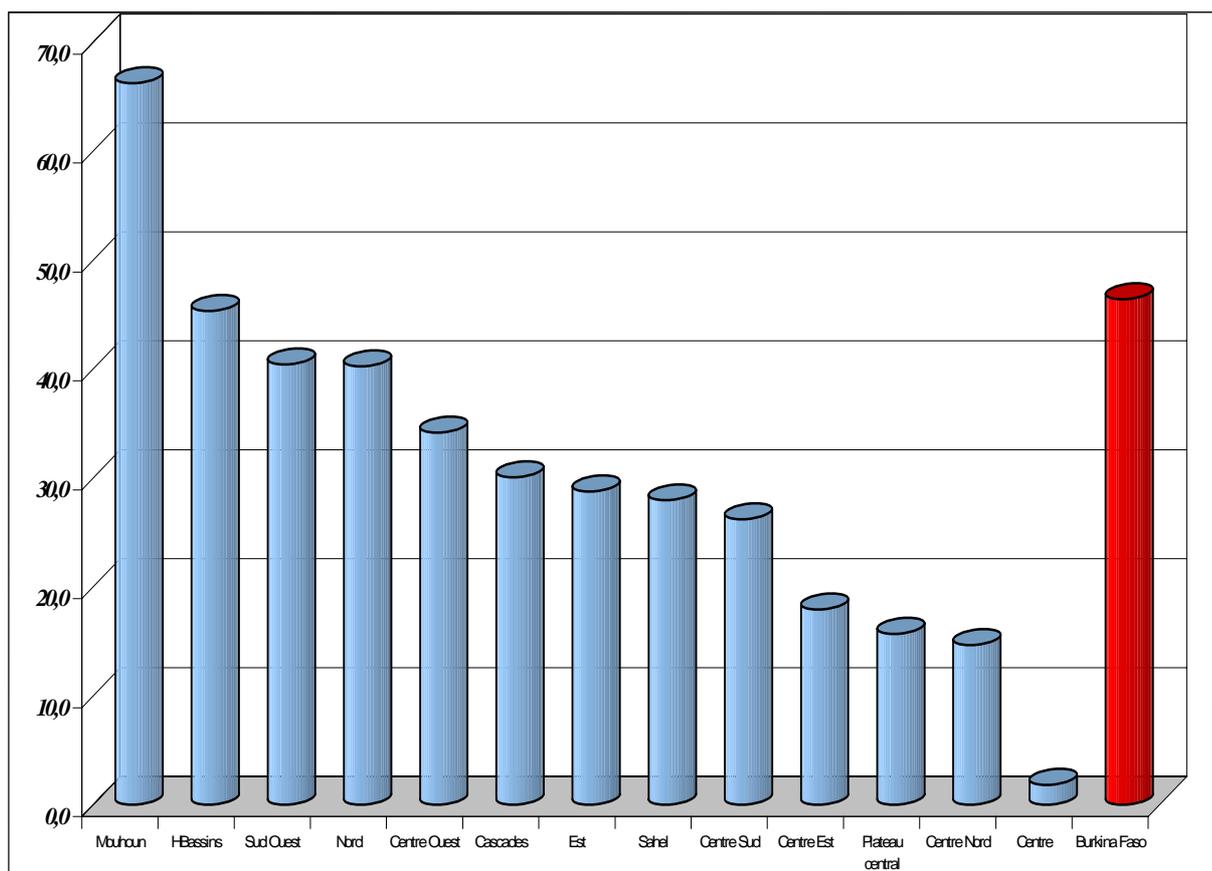
**Tableau 21 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau et le niveau de vie (en %)**

Principal source d'approvisionnement en eau de boisson	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Rivière/cours d'eau/Lac	7,0	4,6	4,5	4,3	2,3	4,2
Puits ordinaire	32,4	31,6	30,2	26,2	18,0	26,4
Puits busé	10,6	9,7	10,7	9,0	5,9	8,8
Forages	42,9	45,5	43,6	41,8	33,0	40,4
Fontaine public	7,0	8,3	10,3	15,3	23,0	14,2
Robinet intérieur propre	0,1	0,6	0,6	2,5	12,6	4,3
Robinet intérieur partagé	0,1	0,0	0,1	0,9	5,3	1,8
Autres	0	0	0,1	0	0	0,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Analyse spatiale**

Comme l'indique le graphique 6, Il existe de grandes disparités entre les régions quant à l'approvisionnement en eau potable. A cet égard, on distingue trois groupes de régions. Un premier groupe concerne les régions les plus défavorisées : Il s'agit de la Boucle du Mouhoun avec 66,2% de ménages qui ne s'approvisionnent pas en eau potable, des Hauts Bassin (45,3%) du Sud-Ouest (40,4%) et du Nord (40,2%). Il importe de souligner qu'au sein de ce groupe, 25,4% des ménages consomment l'eau des rivières au Sud-Ouest et que seulement 13,1% s'approvisionnent au forage dans la Boucle du Mouhoun. Le second groupe composé du Centre Ouest , des Cascades, de l'Est, du Sahel, du Centre-Sud représente les régions où le pourcentage de ménages avoisine la moyenne nationale. Et enfin le troisième groupe composé des autres régions, où la situation est nettement meilleur, avec des proportions élevées de ménages utilisant l'eau potable (82,1 %au Centre Sud et 98,2 % au Centre).

**Graphique 6 : Proportion de ménages ne s'approvisionnant pas à une source d'eau potable selon la région**



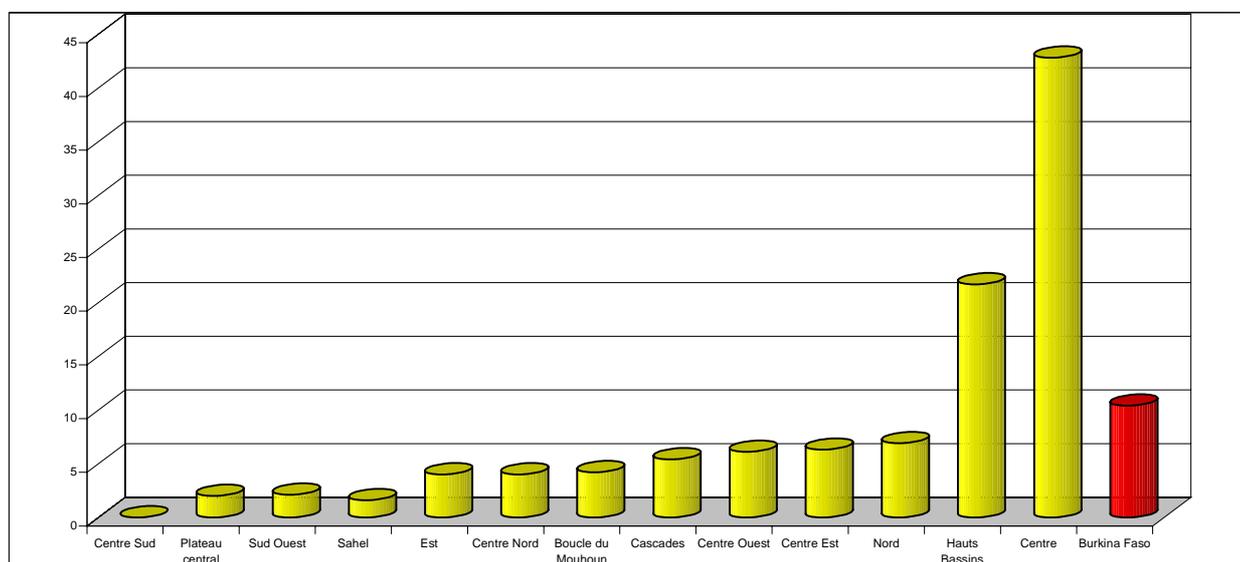
## 4.2.2 Energie

Tableau.22 : Répartition des ménages selon la principale source d'énergie pour l'éclairage (en %)

Principal combustible utilisé pour l'éclairage	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Pétrole	79,6	77,7	76,1	73,8	58,8	71,4
Gaz	0	0	0	0	0,2	0,1
Electricité /Energie solaire	0,4	1,2	2,7	6,8	28,5	10,4
Torche a pile	12,3	14,5	16,0	15,0	9,9	13,2
Batteries	0	0	0	0	0,2	0,1
Bougies	0	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2
Bois à brûler	7,1	6,2	4,9	4,0	1,8	4,3
Autre	0,6	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Le pétrole constitue la première source d'énergie pour l'éclairage des ménages burkinabé (71,4%). Seulement un ménage sur dix a accès à l'électricité, Ce sont essentiellement les ménages du 5<sup>ème</sup> quintile.

Graphique 7 : Proportion de ménages utilisant l'électricité comme source d'énergie pour l'éclairage selon la région



Dans la quasi totalité des régions, le mode d'éclairage le plus utilisé par les ménages est le pétrole. La torche à pile représente un mode d'éclairage relativement important dans certaines régions. En effet, il concerne 40,4% de ménages au Sahel, et 32% à l'Est et au Centre Nord. En ce qui concerne l'électricité, ce sont surtout les ménages des régions du Centre (42,8%) et des Hauts Bassins (21,7%) qui en disposent. Il importe de souligner que dans ces régions ce mode d'éclairage n'est accessible qu'aux ménages les plus aisés. Ainsi, dans la région du Centre par exemple moins de 1% des ménages pauvres a accès à l'électricité.

### 4.2.3 Combustibles

**Tableau 23 : Répartition des ménages selon la principale source d'énergie pour la cuisine et le niveau de vie**

Principal combustible utilisé pour la cuisine	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Bois à brûler	97,7	98,0	96,7	95,7	77,4	91,3
Charbon de bois	1,6	1,0	2,2	2,7	9,1	4,0
Pétrole/huile	0	0	0,1	0,0	0,4	0,1
Gaz	0	0	0,3	0,1	9,8	2,9
Electricité	0	0	0	0	0,2	0,1
Résidus de moisson/sciure	0,5	1,0	0,4	0,3	0,4	0,5
Déchets d'animaux	0,3	0	0,2	0,6	0,3	0,3
Autre	0	0,1	0,1	0,5	2,3	0,8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Une proportion importante de ménages utilisent le bois ou le charbon de bois pour la cuisine (ceux indépendamment du niveau de vie). Les autres sources (gaz, électricité et pétrole) sont d'une utilisation marginale. Le gaz est très peu répandu avec moins de 3 % des ménages qui l'utilisent. En plus de son coût, cette forme d'énergie nécessite des accessoires (cuisinière et bouteille de gaz) que les ménages ne peuvent pas toujours acquérir.

L'utilisation du charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisine varie peu d'une région à l'autre à l'exception de la région du Centre qui se détache avec 12,8 % de ménages qui utilisent le charbon.

#### *Analyse selon le milieu de résidence*

En milieu rural, la proportion de ménages qui s'approvisionnent auprès de sources d'eau potable varie peu avec le niveau de vie (environ 30 % quelque soit le niveau de vie). Aussi dans le milieu rural, les populations ne disposent pas souvent d'un large choix de consommation, car l'absence d'infrastructures frappe de la même manière tous les ruraux. Par contre en milieu urbain, la proportion des ménages s'approvisionnant auprès d'une source d'eau non potable diminue rapidement avec le niveau de vie allant de 34,1 % pour les extrêmes pauvres à seulement 4,5 % pour les extrêmes non pauvres. Pour un niveau de vie donné, l'écart entre milieux est d'autant plus grand que les ménages sont non pauvres. En effet, parmi les extrêmes pauvres s'approvisionnant auprès d'une source d'eau non potable, 34,1 % sont urbains et 39,8 % ruraux soit environ 6 points d'écart. Par contre, parmi les extrêmes non pauvres, ces proportions sont de 4,5 % pour les ménages urbains contre 31,4 % pour les ruraux soit environ 27 points d'écart.

L'utilisation de l'eau courante est propre au milieu urbain (surtout les fontaines publiques) tandis que le milieu rural se contente majoritairement des forages.

**Tableau 24 : Répartition des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson, le niveau de vie et le milieu de résidence**

Principal source d'approvisionnement en eau de Boisson	Q1		Q2		Q3		Q4		Q5		Ensemble	
	Urbain	rural										
Rivière/cours d'eau/lac	0,3	7,5		5,1		5,1	0,1	5,3		3,9	0,0	5,3
Puits ordinaire	33,8	32,3	24,7	31,7	24,7	31	11,8	29,7	4,5	27,5	11,4	30,3
Puits busé	9,7	10,6	3,3	10,2	3,3	11,8	4,3	10,1	1,2	9,2	2,7	10,4
Forages	18,6	44,4	12,6	49,0	12,6	47,9	9,1	49,7	6,2	51,9	8,4	48,8
Fontaine public	37,6	5,1	54,3	3,9	54,3	4,1	57,3	5,1	46,3	6,5	49,2	5,0
Robinet intérieure propre	0	0,1	4,1	0	4,1	0,1	12,9	0	29,8	0,4	20,3	0,1
Robinet intérieure partagé	0	0,1	1	0	1	0	4,6	0,0	11,9	0,6	7,9	0,1
Autres	0	0	0	0	0	0,1	0	0	0	0	0	0,0
<b>Total</b>	<b>100</b>											

Aussi bien les ménages pauvres que non pauvres utilisent majoritairement le pétrole comme combustible d'éclairage (plus de la moitié des ménages). Parmi les extrêmes pauvres, ce sont surtout les urbains qui utilisent le pétrole (93,8 % pour les urbains contre 78,7 % pour les ruraux). Par contre, parmi les non pauvres extrêmes, la tendance est inversée (65,7 % pour les urbains contre 75,8 % pour les ruraux). Beaucoup plus que le milieu rural, l'utilisation du pétrole décroît rapidement avec le niveau de vie en milieu urbain (93,8 % pour les pauvres extrêmes à 33,6 % pour les non pauvres extrêmes). Pour l'éclairage, le pétrole est le combustible des pauvres en milieu urbain. En milieu rural, la pauvreté n'influence pas beaucoup sur l'utilisation du pétrole (de 78,7 % pour les pauvres extrêmes à 76,6 % pour les non pauvres extrêmes).

L'électricité comme mode d'éclairage est essentiellement le privilège du milieu urbain, son utilisation croît avec le niveau de vie.

**Tableau.25 : Répartition des ménages selon le principal combustible utilisé pour l'éclairage, le niveau de vie et le milieu de résidence**

Principal combustible utilisé pour l'éclairage	Q1		Q2		Q3		Q4		Q5		Ensemble	
	Urbain	rural										
Pétrole	93,8	78,7	91,7	76,3	79	75,7	65,7	75,8	33,6	76,6	51,8	76,6
Gaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0,4	0,1	0,2	0,0
Electricité/Energie solaire	3,2	0,2	7,5	0,5	17,6	0,6	32	0,7	63,9	3,4	45,7	1,1
Torche à pile	1,4	13,0	0,9	15,9	2,61	17,9	1,3	18,3	1,2	16,0	1,4	16,3
Batteries	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,3	0,0	0,1
Bougies	0	0	0	0,1	0,5		0,2	0,1	0,9	0,1	0,6	0,0
Bois à brûler	1,5	7,5	0	6,8	0	5,6	0,4	4,8	0	3,0	0,1	5,4
Autre	0	0,6	0	0,4	0,4	0,2	0,4	0,3	0	0,4	0,1	0,4
<b>Total</b>	<b>100</b>											

L'utilisation du bois à brûler comme combustible pour la cuisine, domine chez tous les ménages (urbains comme ruraux) et ce quelque soit le niveau de vie. L'utilisation du bois rappelle celle du pétrole dans l'éclairage. Pour les extrêmes pauvres, il n'y a quasiment pas de différence entre ménages urbains et ruraux dans l'utilisation du bois à brûler pour la cuisine (98,3 % pour les 1ers et 97,6 % pour les 2<sup>nd</sup>).

Par contre, au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle de vie, l'écart se creuse du fait d'une diminution relativement rapide de l'utilisation du bois chez les ménages urbains (57,5 % chez les urbains contre 91,5 % pour les ruraux des non pauvres extrêmes). Le charbon de bois et le gaz sont d'utilisation marginale et surtout le fait des ménages urbains non pauvres extrêmes (17,7 % pour le charbon et 19,4 % pour le gaz).

**Tableau 26 : Répartition des ménages selon le principal combustible utilisé pour la cuisine, le niveau de vie et le milieu de résidence**

Principal combustible utilisé pour la cuisine	Q1		Q2		Q3		Q4		Q5		Ensemble	
	Urbain	rural										
Bois à brûler	98,3	97,6	97,7	98,0	94,4	97,1	90,9	96,9	57,5	91,5	72,9	96,1
Charbon de bois	1,7	1,6	1,9	0,9	3,9	2,0	6,3	1,9	17,7	3,1	12,1	1,9
Pétrole/huile	0	0	0	0	0,4	0,1	0,2	0	0,5	0,3	0,4	0,1
Gaz	0	0	0	0	0,8	0,2	0,6	0	19,4	3,0	11,4	0,7
Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,3	0,1	0,1
Résidus de moisson/sciure	0	0,5	0,42	1,0	0,3	0,4	0,2	0,3	0,2	0,6	0,2	0,6
Déchets d'animaux	0	0,3	0	0	0,3	0,2	1,8	0,7	4,5	0,5	2,9	0,3
Autre	0	0	0	0,1		0,1		0,2		0,7		0,2
<b>Total</b>	<b>100</b>											

### Analyse selon le GSE du chef de ménage

Les GSE de ménages les moins exposés au problème d'approvisionnement en eau potable sont ceux qui résident généralement dans les centres urbains. Il s'agit en général des ménages de salariés et d'indépendants non agricoles.

Les ménages d'agriculteurs et d'aides familiaux sont ceux qui s'approvisionnent le plus auprès de sources d'eau non potable (près de la moitié des ménages) notamment le puits ordinaire. Etant donné que ces ménages vivent essentiellement en milieu rural, cela confirme le fait que c'est surtout dans le milieu que l'utilisation d'eau non potable est la plus répandue. A l'opposé, les ménages de salariés se ravitaillent relativement peu auprès de sources d'eau non potable ; notons que ces ménages vivent surtout dans le milieu urbain.

**Tableau 27 : Répartition des ménages selon la source d'approvisionnement en eau et le GSE de chef ménage**

GSE du chef de ménage	Rivière/cours d'eau/Lac	Puits ordinaire	Puits busé	Forages	Fontaine public	Robinet intérieur propre	Robinet intérieur partagé	Autres	Total
Salariés du public	0,4	4,9	2,1	17,4	30,1	32,9	12,3	0	100
Salariés du privé formel	0	3,9	4,1	10,1	39,2	33,9	8,8	0	100
Salariés du privé non formel	0,1	6,8	3,7	13,9	57,2	9,7	8,5	0	100
Agriculteurs de coton	5,5	41,0	10,9	39,5	3,1	0	0	0	100
Autres agriculteurs	5,1	29,0	9,9	48,9	6,9	0,2	0,1	0	100
Autres indépendant	0,7	14,5	7,2	20,8	41,6	11,0	4,3	0	100
Aides familiaux, bénévoles et apprentis	5,6	25,0	9,2	41,5	13,6	2,8	2,4	0	100
Inactifs	2,5	22,2	7,2	51,4	9,4	5,9	1,3	0	100
Chômeurs	4,0	15,6	4,0	26,8	30,2	14,5	4,8	0	100
<b>Total</b>	<b>4,2</b>	<b>26,4</b>	<b>8,8</b>	<b>40,4</b>	<b>14,2</b>	<b>4,3</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>100</b>

En tant que mode d'éclairage le plus répandu au Burkina, l'utilisation du pétrole domine chez les ménages d'agriculteurs et d'aides familiaux (ménages ruraux) ainsi que les salariés du secteur non formel (ménages des périphéries urbaines). L'utilisation de l'électricité est surtout le fait des salariés et des autres indépendants (ménages majoritairement urbains).

**Tableau.28 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage et le GSE de chef ménage**

GSE de chef ménage	Pétrole	Gaz	Electricité /Energie solaire	Torche à pile	Batteries	Bougies	Bois à brûler	Autre	total
Salarié du public	32,5	0,2	66,5	0,2	0,2	0,4	0	0	100
Salarié du privé formel	37,2	2,1	59,1	0	1,6	0	0	0	100
Salarié du privé non formel	60,8	0	33,6	3,4	0	1,1	1,0		100
Agriculteurs de coton	90,6	0	0,5	6,2	0	0	2,6	0,2	100
Autres agriculteurs	73,6	0,0	1,2	18,8	0,0	0,1	5,9	0,4	100
Autres indépendant	63,9	0,1	30,2	4,4	0,2	0,3	0,8	0,1	100
Aides familiaux, bénévoles et apprentis	60,6	0	10,1	20,3	0	0	9,0	0	100
Inactifs	68,4	1,3	9,7	13,5	0	0	7,2	0	100
Chômeurs	58,2	0,1	28,8	7,5	0	0,6	4,0	0,7	100
<b>Burkina</b>	<b>71,4</b>	<b>0,1</b>	<b>10,4</b>	<b>13,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>4,3</b>	<b>0,3</b>	<b>100</b>

A l'image du pétrole pour l'éclairage, le bois à brûler est l'énergie la plus utilisée par les types de ménages quelque soit la GSE (91,3 % des ménages). Les ménages d'agriculteurs utilisent presque exclusivement le bois de chauffe (plus de 97 %). Quant aux ménages de salariés, le charbon de bois et le gaz viennent compléter l'utilisation du bois de chauffe ; avec toute fois le gaz deux fois plus utilisé que le charbon de bois (28,7 % contre 14,8 % pour les salariés du public ; et 27,2 % contre 14,2 % pour les salariés du privé). L'utilisation de l'électricité pour la cuisine est insignifiante quelque soit le type de ménages.

**Tableau 29 : Répartition des ménages selon la source d'énergie utilisée pour la cuisine et le GSE de chef ménage**

GSE de chef ménage	Bois à brûler	Charbon de bois	Pétrole /huile	Gaz	Electricité	Résidus de moisson/sciure	Déchets d'animaux	Autre	Total
Salarié du public	54,8	14,8	0,2	28,7	0,2	0	0	1,4	100
Salarié du privé formel	57,2	14,2	0	27,2	0	0	0	1,4	100
Salarié du privé non formel	65,0	19,0	1,1	10,2	0,2	0,2	0	4,4	100
Agriculteurs de coton	97,4	2,0	0,1	0,1	0	0,3	0	0,1	100
Autres agriculteurs	97,4	1,4	0,1	0,0	0,0	0,7	0,4	0,1	100
Autres indépendant	82,6	9,0	0,3	5,0	0,4	0,2	0,3	2,3	100
Aides familiaux, bénévoles et apprentis	85,7	6,0	0	1,6	0	0	3,2	3,5	100
Inactifs	80,9	7,8	0	7,0	1,3	0	0	3,0	100
Chômeurs	83,5	7,2	0,3	5,2	0	0,4	0	3,4	100
<b>Total</b>	<b>91,3</b>	<b>4,0</b>	<b>0,1</b>	<b>2,9</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>100</b>

#### 4.3 Accès aux services de base les plus proches

Les services de base auxquels on fait référence sont les écoles primaires, les établissements secondaires, les centres de santé, les marchés et les points d'eau potable. Les indicateurs analysés sont le temps mis pour atteindre le service de base le plus proche à pied, le moyen de transport le plus utilisé pour s'y rendre, l'utilisation ou non du service de base indiqué et le cas échéant les raisons de la non utilisation du service de base en question.

### 4.3.1 Temps mis pour accéder aux services de base les plus proches

#### Analyse spatiale

Le temps mis pour accéder aux services de base les plus proches conditionne en partie leur utilisation. Le temps mis dépend généralement du moyen de transport utilisé ; mais il s'agit ici d'apprécier le temps que l'on mettrait en s'y rendant à pied.

**Ecoles primaires.** Au Burkina Faso, 62,3% des ménages sont à moins d'une demi heure de l'école primaire la plus proche et dans 23,9% des cas ce temps varie entre une demi heure et une heure de marche. Ce constat montre que les ménages dans leur majorité ne sont pas trop distants des écoles primaires. On observe seulement 2,5 % des ménages qui disent n'avoir pas accès à une école primaire. Il n'y a pas de différence notable entre les ménages pauvres et non pauvres en matière d'accès à l'école car, 60,7% des ménages du 1<sup>er</sup> quintile sont à moins d'une demi heure contre 70,9% pour les ménages du 5<sup>ème</sup> quintile. Les régions où les temps d'accès sont relativement les plus courts sont le Centre, la Boucle du Mouhoun, le Nord, les Hauts Bassins, le Centre-Ouest et le Centre Est. Dans ces régions, la proportion de ménages à moins d'une demi heure de marche de l'école la plus proche varie entre 60,8% pour le Centre Est à 92,4% pour le Centre. (Cf. tableau 35). La situation paraît par contre plus critique dans les régions du Sahel, du Sud-Ouest et des Cascades avec plus de 21% de ménages qui sont dans la fourchette d'1 heure à 2 heures de l'école. Quant aux ménages qui disent ne pas avoir accès du tout à une école, on en compte 16,0% au Centre Est et presque 10% à l'Est.

**Etablissements secondaires.** En ce qui concerne les établissements secondaires, on constate qu'ils sont plus distants des ménages avec seulement 20,5% qui sont à moins d'une demi heure, 24,4% qui sont entre une heure et deux heures de marche et surtout jusqu'à 18,4% qui n'y ont pas du tout accès. L'accès aux établissements secondaires est plus difficile pour les ménages pauvres avec seulement 10% des ménages du 1<sup>er</sup> quintile qui sont à moins d'une demi heure et 22,4% d'entre eux qui n'ont pas accès à ce type de service. Le temps d'accès à un établissement secondaire est relativement long dans la plupart des régions. C'est dans les régions du Centre et des Hauts bassins que les ménages sont les plus proches en terme de temps d'accès avec respectivement 60,5% et 31,6% d'entre eux qui sont à moins d'une demi-heure, sans doute grâce à de l'enseignement privé secondaire qui est plus développé dans les deux plus grandes villes qu'abritent ces deux régions. Le problème se pose avec beaucoup plus d'acuité dans les régions du Plateau central, du Sahel et du Centre-Nord, avec respectivement 45% et 34,1% de ménages qui disent ne pas avoir accès à un établissement secondaire.

**Centres de santé.** Au niveau des Centres de santé, un tiers des ménages est à moins d'une demi heure d'un centre de santé et l'autre tiers est entre une demi heure et une heure de marche. Mais très peu de ménages disent ne pas avoir accès à un centre de santé (3,6%) sont à moins d'une heure de marche du Centre de santé le plus proche. Toutefois les ménages pauvres sont plus éloignés des centres de santé. En effet, seulement 25,9% des ménages du 1<sup>er</sup> quintile sont à moins d'une demi-heure contre 49,1% en ce qui concerne les ménages du 5<sup>ème</sup> quintile. Les régions où l'accès à un centre de santé paraît plus difficile eu égard à la distance sont surtout le Sahel avec 57,2% des ménages qui sont à plus d'une heure de marche d'un centre de santé ; le Sud-Ouest avec 54,8% ; les Cascades avec 49,2% ; le Plateau Central avec 36,3% ; la Boucle du Mouhoun avec 35,9% ; et le Centre Sud avec 32% (régions à forte pauvreté). La situation semble meilleure au Centre et dans les Hauts bassins (régions non pauvres) avec respectivement 77,2% et 51,7% de ménages qui sont à moins d'une demi heure de marche d'un centre de santé.

**Marché.** Le marché constitue après l'école primaire, le service de base le plus proche des ménages. En effet, on a 51,3% des ménages qui sont à moins d'une demi heure du marché le plus proche et 30,2 % entre une demi heure et une heure. On note que seulement 1,2% des ménages n'ont pas accès à un marché. Mais l'accès au marché est relativement plus facile pour les ménages non pauvres que pour les ménages pauvres, avec 47% des ménages du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> quintile qui sont à moins d'une demi heure contre 61,7% pour ceux du 5<sup>ème</sup> quintile. En général, comme le montre le tableau 35 le temps mis pour se rendre au marché le plus proche à pieds, est courte pour la plupart des régions (moins d'une demi-heure de marche). Les régions où elle est relativement plus longue (plus d'une heure de marche) sont celles du Sahel (57,2% des ménages) et les Cascades (40,6%) et le Centre Sud (31,9%).

**Point d'eau potable.** Enfin concernant l'eau potable, seulement 7,6% des ménages ont un point d'eau potable à domicile. Pour 71,5% d'entre eux ce point d'eau potable est à moins d'une demi heure de marche. Les ménages n'ayant pas accès à un point d'eau potable représentent 4,7%. Très peu de ménages surtout les ménages pauvres ne disposent pas d'eau potable à la maison. Toutefois la plupart des ménages (y compris les ménages pauvres) sont à moins d'une demi heure d'un point d'eau potable et entre 3,5% et 4,5% n'y ont pas accès. Hormis le Centre (avec 28% de ménages).

#### Analyse selon le milieu de résidence

Comme l'indique le tableau 30, il existe des différences très significatives entre le milieu rural et celui urbain quant aux temps d'accès aux différents services de base. Ainsi, par rapport aux écoles primaires, les ménages situés à des distances relativement plus réduites sont en milieu urbain. En effet, 91,1% des ménages urbains sont à moins d'une demi-heure contre 55,1% en milieu rural. La discrimination est aussi notoire lorsqu'il s'agit des écoles secondaires (64,5% contre 9,0%), des centres de santé (71,1% contre 25,3%) et des marchés (79,1% et 43,8%).

Concernant l'accès au point d'eau potable le plus proche, 30,6% des ménages en milieu urbain s'approvisionnent directement à domicile alors qu'ils sont seulement 1,6% en milieu rural. Près de 6% de ménages ruraux ont déclarés ne pas avoir accès à un point d'eau potable.

#### Analyse selon le GSE du chef de ménage

**Ecoles primaires.** Comme l'indique le tableau 30, le temps d'accès à l'école primaire varie selon le groupe socio-économique du ménage. Il est relativement plus court pour les ménages dont le chef est salarié avec plus de 88% d'entre eux qui sont situés à moins d'une demi-heure de marche de l'école primaire la plus proche (notons que ces ménages sont majoritairement urbains). Par contre, il est relativement plus long pour les ménages d'agriculteurs avec 38,4 % qui sont entre une demi-heure et une heure de marche de l'école la plus proche (ménages ruraux).

**Etablissements secondaires.** On constate que c'est chez les ménages d'agriculteurs et d'aides familiaux que le problème d'accessibilité se pose avec le plus d'acuité (ces ménages étant en zone rurale, vivent la situation de ce milieu). En effet, seulement 6,0% des ménages d'agriculteurs sont à moins d'une demi heure d'un établissement secondaire et 27,1% ont déclaré ne pas avoir accès à ce type de service. Par contre chez les salariés plus de 60% ménages sont à moins d'une demi-heure d'un établissement secondaire.

**Centres de santé.** On observe dans l'ensemble que quelque soit le GSE du ménage très peu de ménages ont déclaré ne pas avoir accès du tout à un centre de santé. La discrimination entre GSE réside donc au niveau du temps d'accès. Chez les salariés plus de 72% des ménages sont situés à moins d'une demi-heure d'un Centre de santé, contre seulement moins de 26% chez les agriculteurs et 34,5% chez les inactifs.

**Les marchés.** Le marché est accessible pratiquement à tous les groupes socio-économiques de ménages). Le temps d'accès au marché est relativement plus long pour les ménages d'agriculteurs. Plus de la moitié des ménages d'agriculteurs sont à plus d'une demi-heure d'un marché. Quant aux autres GSE de ménages, le temps d'accès est relativement plus court notamment pour les salariés.

**Les points d'eau potable.** Il existe une forte discrimination entre les GSE de ménages quant au temps d'accès à un point d'eau potable. Les GSE de salariés et « autres indépendants » sont dans une situation plus favorable parce que disposant soit d'eau potable directement à domicile (50% et 46% respectivement pour les salariés du public et du privé formel) ou sont à moins d'une demi heure d'un point d'eau potable (74,9% et 72,1% respectivement pour les ménages de salariés non formel et « autres indépendants »). Ce qui n'est pas le cas des autres GSE même si dans plus de 69 % des cas, les ménages quelque soit le GSE mettent moins d'une demi-heure pour atteindre un point d'eau. En effet, il apparaît que près de 10 % des ménages agriculteurs déclarent n'avoir pas accès à l'eau potable.

#### 4.3.2 Moyen de transport le plus utilisé

##### Analyse spatiale

Le tableau 35 indique que les ménages se rendent le plus souvent à pieds dans les services de base les plus proches. La proportion de ménages se déplaçant à pieds varie de 53,8% pour le Centre de Santé à 91,5% pour le point d'eau potable. La bicyclette est le second moyen de transport, et est surtout utilisé pour se rendre dans les établissements secondaires (40,1%) et dans les Centres de santé (37,6%). Il n'y a pas une grande différence entre pauvres et non pauvres.

L'accès à l'école primaire ainsi qu'aux points d'eau potable se fait surtout à pieds dans la plupart des régions. En ce qui concerne les écoles secondaires, la proportion de ménages qui s'y rendent à pieds varie d'une région à l'autre. Elle est relativement faible dans les régions du Centre Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Nord où respectivement 76,7% ; 57,6% ; et 55,4% vont à bicyclette. Au niveau des centres de santé, l'usage de la bicyclette est également prépondérante dans la Boucle du Mouhoun et les Cascades. La plupart des membres de ménages vont au marché à pieds. L'utilisation de la bicyclette pour se rendre au marché est assez significative pour les régions de l'Est, du Nord et du Nord-Ouest et concerne respectivement 33,1%, 29,9% et 24,7% des ménages.

##### Analyse selon le milieu de résidence :

En milieu rural comme en milieu urbain, hormis l'accès aux établissements secondaires, la plupart des ménages se rendent à pieds aux services de base. Il n'y a pas de différences considérables entre les pauvres et les non pauvres. Compte tenu du fait que les établissements secondaires sont relativement plus distants des ménages en milieu rural, la bicyclette y joue un rôle plus important comme moyen de transport. Ainsi, 46,8% vont à bicyclette et 47,9% vont à pieds, alors qu'en milieu urbain ils sont 19,9% à bicyclette et 72,5% à pieds.

**Tableau.30 : répartition des ménages selon le moyen d'accès, le niveau de vie et le milieu de résidence.**

		Q1		Q2		Q3		Q4		Q5		ensemble	
		Rural	Urbain										
<b>Ecole primaire</b>	a pied	92,4	95,6	92,7	96,4	90,4	95,5	88,5	96,9	88,6	81,0	90,4	87,5
	Bicyclette	7,4	4,4	7,1	3,6	9,5	4,1	11,2	1,6	9,1	9,6	8,9	6,7
	Motocycle	0,2	0	0,2	0	0,2	0,4	0,2	1,0	2,2	7,7	0,6	4,7
	Automobile	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0	1,7	0,0	0,9
	autres	0	0	0	0	0	0	0	0,4	0,1	0,1	0,0	0,1
	<b>total</b>	<b>100</b>											
<b>Ecole secondaire</b>	a pied	53,9	82,6	50,2	87,6	44,3	81,8	43,5	82,2	49,1	64,6	47,9	72,5
	Bicyclette	43,8	16,6	46,2	11,8	50,8	17,2	51,3	15,7	41,6	23,2	46,8	19,9
	Motocycle	1,9	0,8	2,1	0,5	2,1	1,0	2,5	1,7	6,3	10,9	3,0	6,8
	Automobile	0,3	0	1,3	0	2,6	0	2,7	0	2,4	1,3	1,9	0,8
	autres	0,1	0	0,2	0	0,3	0	0	0,4	0,5	0,1	0,2	0,1
	<b>total</b>	<b>100</b>											
<b>Centre de Santé</b>	a pied	54,3	82,7	52,2	79,1	50,1	72,6	49,7	77,6	49,6	54,1	51,1	63,9
	Bicyclette	43,3	17,3	44,8	15,8	47,3	18,3	46,3	11,0	39,4	12,4	44,2	13,2
	Motocycle	2,0	0	2,9	4,0	2,2	8,2	3,5	10,4	9,8	27,9	4,2	19,2
	Automobile	0,2	0	0,1	1,0	0,1	0,9	0,2	0,6	0,4	5,7	0,2	3,5
	autres	0,1	0	0,0	0	0,2	0	0,4	0,4	0,8		0,3	0,1
	<b>Total</b>	<b>100</b>											
<b>Marche</b>	a pied	74,6	93,3	72,2	87,9	74,6	88,5	70,6	89,8	68,5	74,6	72,0	81,0
	Bicyclette	24,8	6,7	26,8	11,1	24,8	9,5	28,4	6,9	25,8	11,3	26,2	10,0
	Motocycle	0,5	0	1,0	1,0	0,4	2,1	0,8	2,9	4,9	13,5	1,6	8,6
	Automobile	0	0	0	0	0	0	0,1		0,1	0,6	0,0	0,4
	autres	0,0	0	0	0	0,3	0	0,2	0,4	0,6		0,2	0,1
	<b>total</b>	<b>100</b>											
<b>Point d'eau potable"</b>	a pied	91,9	99,0	92,2	94,8	92,1	95,9	91,1	96,6	87,9	91,9	91,0	94,2
	Bicyclette	7,3	1,0	7,2	4,6	6,9	4,1	7,9	2,9	8,2	5,8	7,5	4,5
	Motocycle	0,2	0	0,1	0	0,3	0	0	0	1,3	1,9	0,4	0,9
	Automobile	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0,0	0
	autres	0,4	0	0,5	0,6	0,7	0	1,0	0,5	2,6	0,4	1,1	0,4
	<b>total</b>	<b>100</b>											

**Analyse selon le GSE du chef de ménage**

**Ecoles primaires.** L'analyse du tableau 30 montre que dans plus 75% des cas, l'accès à l'école primaire se fait à pieds dans tous les GSE de ménages. L'utilisation de la bicyclette, de la mobylette ou de la voiture est très peu fréquente. Toute fois On rencontre parmi les ménages de salariés du public ou du privé formel un peu plus de 11% qui utilisent la mobylette et près de 3% la voiture.

**Etablissements secondaires.** Les moyens d'accès aux écoles secondaires sont plus diversifiés selon les GSE. Dans les GSE des agriculteurs, des inactifs et des "aides familiaux, bénévoles et apprentis" la proportion des ménages qui utilisent le vélo est relativement importante. Dans les ménages de salariés et autres indépendants plus de la moitié vont à pieds. On observe 20,2% de ménages de salariés du public et 18,4% de salarié du privé non formel qui utilisent la mobylette.

**Centres de santé.** L'accès au centre de santé le plus proche se fait le plus souvent à pieds, surtout dans les ménages de salariés du privé formel (63,4%) et d'«autres indépendants» (65,2%) et de chômeurs (63,9%). Les ménages d'agriculteurs vont soit à pieds (plus de 47%) soient à bicyclette (plus de 44%). La mobylette est essentiellement utilisée par les ménages de salariés du public (38,6%) ou du privé formel (39,4%).

**Marchés.** Comme l'indique le tableau 30, après le moyen d'accès "A pieds" qui concerne plus de 60% des ménages quelque soit le GSE, les autres moyens de transport sont diversement utilisés. Ainsi la mobylette vient en seconde position d'utilisation pour les salariés du public ou du privé formel d'une part, et la bicyclette occupe ce rang chez les agriculteurs, aides familiaux et inactifs, d'autre part.

**Points d'eau potable.** Pour plus de 86% des ménages, l'approvisionnement en eau se fait à pieds.

#### 4.3.3 Utilisation des services de base

##### Analyse spatiale

D'une manière générale, les centres de santé, les marchés, et les points d'eau potable sont les services les plus utilisés avec respectivement 99,2%, 96,2% et 88,2% de ménages utilisateurs (cf. tableau 31.). A l'opposé, les écoles primaires et surtout secondaires sont les services les moins utilisés (34,1% et 13,5%). Toutefois, il importe de souligner qu'en ce qui concerne ces deux services de base, respectivement 81% et 89,2% ont déclaré ne pas être « concernés » contre seulement 11% (école primaire) et 3,4% (établissement secondaire) qui les jugent trop chers.

**Tableau.31 : utilisation ou non des services de base par les ménages selon le niveau de vie**

Service de base	Utilisation	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
<b>Ecole primaire</b>	Oui	35,9	36,7	35,5	31,2	28,9	32,9
	Non	64,1	63,3	64,5	68,8	71,1	67,1
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Ecole secondaire</b>	Oui	7,1	8,1	10,9	12,3	18,6	12,6
	Non	92,9	91,9	89,1	87,7	81,4	87,4
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Centre de Santé</b>	Oui	96,7	96,4	96,9	97,3	96,9	96,9
	Non	3,3	3,6	3,1	2,7	3,1	3,1
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Marché</b>	Oui	99,6	99,5	99,2	99,3	98,8	99,2
	Non	0,4	0,5	0,8	0,7	1,2	0,8
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Point d'eau potable</b>	Oui	85,8	84,6	86,7	87,8	93,8	88,2
	Non	14,2	15,4	13,3	12,2	6,2	11,8
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Par rapport au niveau de vie, on note qu'environ 63% des ménages pauvres (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> quintile) n'utilise pas l'école primaire et environ 92% l'établissement secondaire la plus proche. La plupart d'entre eux ont déclaré ne pas être « concerné », mais 18,5% estiment le coût de l'école primaire trop élevé et environ 8%, en ce qui concerne l'établissement secondaire.

**Tableau.32 : Raisons de non utilisation des services de base par les ménages selon le niveau de vie.**

Service	Motif de non utilisation	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
<b>Ecole primaire</b>	Trop cher	18,6	18,5	12,3	8,8	4,5	11,0
	Trop loin	7,6	6,6	6,0	5,5	3,7	5,5
	Mauvaise qualité du service	0,7	0,3	0,4	0,2	0,8	0,5
	Autres	2,8	3,4	2,7	1,3	0,8	1,9
	non concerne	70,2	71,2	78,7	84,1	90,1	81,0
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Ecole secondaire</b>	Trop cher	8,8	11,0	7,0	4,8	2,3	6,2
	Trop loin	4,2	3,5	2,7	4,2	2,9	3,4
	Mauvaise qualité du service			0,3	0,0	0,9	0,3
	Autres	0,9	1,0	0,9	0,5	0,9	0,8
	non concerne	86,0	84,5	89,1	90,4	93,0	89,2
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Centre de Santé</b>	Trop cher	48,3	35,5	42,5	46,1	36,7	41,0
	Trop loin	33,5	51,7	49,2	29,6	18,2	34,7
	Mauvaise qualité du service					13,9	4,0
	Autres				2,0	4,4	1,6
	non concerne	18,2	12,8	8,3	22,2	26,8	18,6
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Marche</b>	Trop cher	25,4	34,6	22,9	32,1	16,0	23,5
	Trop loin	74,6	37,5	43,2	32,8	23,1	34,3
	Mauvaise qualité du service					5,6	2,3
	Autres		14,7		13,0	14,0	10,1
	non concerne		13,1	33,8	22,0	41,4	29,8
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Point d'eau potable"</b>	Trop cher	7,6	5,1	4,8	5,1	3,3	5,3
	Trop loin	85,8	84,4	84,8	87,2	88,3	85,9
	Mauvaise qualité du service	2,9	5,2	2,5	2,5	0,9	3,0
	Autres	1,3	2,5	5,7	2,6	5,5	3,4
	non concerne	2,4	2,8	2,3	2,6	2,0	2,5
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Au plan régional, on relève qu'en ce qui concerne les écoles primaires, le problème d'utilisation se pose surtout au Sahel et au Nord avec respectivement 84,4% et 64,8% de non utilisateurs. Les motifs avancés sont l'éloignement (25% au Sahel et 24,5% au nord) et le coût (11,3% au Sahel). Au niveau des établissements secondaires l'importance de la non utilisation semble surtout liée au fait que souvent les ménages n'ont pas d'enfants concernés par l'utilisation de ce service. Seulement, dans la région du Sud-Ouest 29% des non utilisateurs ont évoqué le problème lié au coût. Enfin, au niveau des points d'eau potable, dans la Boucle du Mouhoun et le Sud-Ouest, on a respectivement 41,9% et 37% des ménages non utilisateurs à cause essentiellement de la distance.

### **Analyse selon le milieu de résidence**

On observe un écart relativement important entre le milieu rural et le milieu urbain en ce qui concerne l'utilisation des services de bases que sont les écoles primaires et les établissements secondaires. Ainsi au niveau des écoles primaires on note 28,8% des ménages utilisateurs en milieu rural contre 48,2% en milieu urbain, et au niveau des établissements secondaires on observe 30,7% de ménages utilisateurs en milieu urbain contre 6,5% en milieu rural.

**Tableau.33 : utilisation ou non des services de base par les ménages selon le niveau de vie et le milieu de résidence**

Type de service de base	Utilisation ou non	Q1		Q2		Q3		Q4		Q5		Ensemble	
		Rural	Urbain										
Ecole primaire	oui	33,9	65,3	34,6	55,8	31,3	64,9	25,6	53,6	20,1	40,9	28,8	48,2
	Non	66,1	34,7	65,4	44,2	68,7	35,1	74,4	46,4	79,9	59,1	71,2	51,8
	<b>total</b>	<b>100</b>											
Ecole secondaire	oui	6,3	16,9	6,4	20,2	7,1	32,5	6,3	31,9	6,2	32,4	6,5	30,7
	Non	93,7	83,1	93,6	79,8	92,9	67,5	93,7	68,1	93,8	67,6	93,5	69,3
	<b>total</b>	<b>100</b>											
Centre de Santé	oui	96,7	96,6	96,3	97,4	96,7	98,5	97,4	97,3	97,4	96,3	96,9	96,8
	Non	3,3	3,4	3,7	2,6	3,3	1,5	2,6	2,7	2,6	3,7	3,1	3,2
	<b>total</b>	<b>100</b>											
Marche	oui	99,6	100	99,4	100	99,1	100	99,2	99,7	99,0	98,6	99,3	99,1
	Non	0,4	0	0,6	0	0,9	0	0,8	0,3	1,0	1,4	0,7	0,9
	<b>total</b>	<b>100</b>											
Point d'eau potable	oui	86,1	81,1	84,4	86,9	86,3	90,3	86,3	95,7	92,0	97,8	87,1	94,3
	Non	13,9	18,9	15,6	13,1	13,7	9,7	13,7	4,3	8,0	2,2	12,9	5,7
	<b>total</b>	<b>100</b>											

Une proportion importante de ménages urbains comme ruraux ont déclaré ne pas être concernés par l'utilisation de ces deux services de base (cf. tableau 34). Toutefois, en milieu rural, près de 12% des ménages estiment que le coût de l'école primaire est cher, cette proportion, est encore plus élevée au sein des ménages ruraux les plus démunis (près de 19% parmi les ménages des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> quintile).

**Tableau 34 : Raisons de non utilisation des services de base par les ménages selon le milieu de résidence et le niveau de vie.**

Type de service de base	Niveau de vie	Q1		Q2		Q3		Q4		Q5		Ensemble	
		Milieu de résidence Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Ecole primaire	Trop cher	18,6	18,9	17,8	28,4	11,7	20,2	9,2	6,7	5,9	2,0	11,9	6,4
	Trop loin	7,9	0	7,1	0,8	6,4	0	6,4		5,8	0	6,6	0,1
	Mauvaise qualité du service	0,7	0	0,2	0,9	0,3	1,8	0,1	1,1	0,2	1,9	0,3	1,6
	Autres	2,9		3,4	3,7	2,9	0	1,2	1,7	0,9	0,8	2,1	1,1
	non concerne	69,9	81,1	71,6	66,1	78,7	78,1	83,1	90,5	87,3	95,3	79,1	90,9
	<b>total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Ecole secondaire	Trop cher	8,8	8,7	10,4	16,3	6,2	13,6	4,5	6,0	2,2	2,4	6,3	5,8
	Trop loin	4,5	0	3,8	0,4	3,1	0	5,1	0,3	4,8	0	4,3	0,1
	Mauvaise qualité du service	0	0	0	0	0,4	0	0	0,3	0	2,2	0,1	1,3
	Autres	1,0	0	1,0	0,7	0,8	1,2	0,5	0,5	1,0	0,8	0,9	0,8
	Non concerne	85,6	91,3	84,7	82,6	89,6	85,2	89,8	93,0	92,0	94,5	88,5	92,0
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

A green square button with a white cursor icon and the word "Menu" in blue text.  
Menu

### ***Analyse selon le GSE du chef de ménage***

Le tableau 34 ci-dessus montre qu'il n'y a que les GSE de « salarié du public ou du privé formel » où plus de la moitié des ménages ont déclaré utiliser l'école primaire. Entre 68% et 70% de ménages d'agriculteurs ont déclaré ne pas utiliser l'école la plus proche. Parmi ceux-ci, entre 11% et 13% seulement ont évoqué des problèmes de coûts élevés. La plupart a déclaré ne pas être concerné. La situation est pratiquement similaire en ce qui concerne les établissements secondaires. Les proportions de non utilisation sont légèrement plus importantes et les ménages ont déclaré surtout ne pas être concernés par ce type de service.

## V EDUCATION ET PAUVRETE

L'éducation est, parmi les facteurs, l'une des composantes dont le développement dépend directement de la volonté publique et collective. Elle est une des « conditionnalités » dont la gestion affectera le plus profondément la dynamique des autres secteurs et le paysage économique à moyen et long terme. En cela, elle constitue un baromètre pour jauger de la crédibilité de toute la stratégie de développement du pays. En effet, l'analphabétisme explicite et ses formes déguisées sont un obstacle majeur à la productivité dans l'agriculture, l'industrie et les services à forte valeur ajoutée ; ils constituent un frein à la santé des populations, à la protection de l'environnement et du cadre de vie, une terre fertile pour la pauvreté. Au total, c'est un facteur d'inertie et de régression économique et sociale. C'est pourquoi le développement de l'éducation est si essentiel à la croissance économique autant qu'au développement d'une société de dignité et de libertés.

### 5.1 Alphabétisation

#### Analyse spatiale et temporelle

Le taux d'alphabétisation reste faible au Burkina Faso. En effet, le tableau 35 ci-dessous montre que seulement 21,8% des burkinabé de plus de 15 ans sont alphabétisés en 2003 (c'est-à-dire savent lire et écrire dans une langue quelconque). Il est en légère progression de 3,4 points et 2,9 points par rapport aux taux observés en 1998 et 1994, ce qui correspond à une amélioration relative de 18,5% et 15,3% respectivement. Même si on note une progression de 1,5 point par an entre 1994 et 2003, le pays accuse un retard très important. Au rythme d'évolution actuelle, l'objectif national de 40% d'ici à 2010 ne serait vraisemblablement pas atteint et il faudra attendre 2030 pour réaliser ce taux. Il existe une grande disparité entre milieu de résidence, région, genre et niveau de vie.

Les régions du Centre (55%), des Hauts –Bassins (34,3%) et du Centre–Ouest (23%) ont des taux supérieurs à la moyenne nationale (21,8%) ; pour ces régions, l'objectif national s'il n'est pas déjà atteint a de fortes chances d'être réalisé. Par contre, pour les régions du Centre Sud et du Sahel la situation est critique et les taux n'atteignent guère la moitié de celui de la moyenne nationale. Les autres régions ne marquent pas de trop grands écarts entre elles, le taux d'alphabétisation variant entre 10,7% (Sud–Ouest) et 16,5% (Plateau central).

Le phénomène urbain (écart important entre ménages pauvres et non pauvres) accentue les inégalités d'alphabétisation entre ménages pauvres et non pauvres. Ainsi dans la région du Centre, des Hauts Bassins et du Centre Ouest (renfermant les trois principales villes du pays) les plus pauvres ont 2,4 à 3,4 fois moins de chances que les plus riches d'être alphabétisés. Par contre, dans les régions à dominance rurale, cette différence de chance dans l'alphabétisation n'est que de 1,3 à 1,8 entre pauvres et « riches »

**Tableau 35 : Evolution des taux d'alphabétisation selon le genre et le milieu de résidence**

	1994			1998			2003		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Femme	40,9	5,7	11,4	42	6,8	12,9	47	7,2	12,5
Homme	61,7	18,8	27,1	59,9	15,6	24,8	65,7	18,8	29,4
Taux d'alphabétisation	51,6	11,8	18,9	50,6	10,8	18,4	56,3	12,5	21,8

### Analyse selon le genre

Le taux d'alphabétisation des plus pauvres (11,2%), bien qu'il ait enregistré une amélioration de 72,3% entre 1994 et 2003, est 2 fois inférieur à la moyenne nationale (21,8%) et environ 4 fois inférieur à celui des "plus riches" (42,1%).

Ces écarts sont encore plus marqués chez les femmes que chez les hommes. En effet, en 2003, les hommes les plus pauvres sont environ 3 fois moins alphabétisés (17,5%) que les plus riches (49,8%), alors que les femmes les plus pauvres sont environ 6 fois moins alphabétisées (6,3%) que les plus riches (34,5%). Cependant, par rapport à la situation de 1994, on note une légère réduction de ces écarts [de 2 points pour les hommes et 5 points pour les femmes].

Les inégalités entre sexes augmentent avec le niveau de vie. Elles sont plus marquées au sein des trois premiers quintiles de niveau de vie qu'à celui des deux derniers. En effet, au niveau des trois premiers quintiles, les femmes sont en moyenne 2,5 fois moins alphabétisées que les hommes. L'écart, même s'il se réduit au niveau des quatrième (14,3% pour 28,7%) et cinquième quintiles (34,5% pour 49,8%), reste quand même important. L'écart entre les femmes les plus pauvres et les moins pauvres est de 1 à 5,5 points (6,3% contre 34,5%) alors que l'écart entre les hommes des deux extrêmes est de 1 à 3 points (17,5% contre 49,8%). Les facteurs socioculturels ont certainement contribué à accentué ces inégalités entre hommes et femmes en matière d'alphabétisation.

Globalement, sur la période 1994-2003, les gains obtenus sont très faibles. Les hommes ont amélioré leur taux d'alphabétisation de 2,3 points en passant de 27,1% à 29,4%. Les femmes ont amélioré leur taux de 1,1 point en passant de 11,4% à 12,5%.

**Tableau 36 : Taux d'alphabétisation selon le milieu de résidence, le genre et le niveau de vie**

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Ensemble rural	9,9	10,7	11,2	13,2	19,2	12,5
Homme	15,7	16,6	17,5	19,1	26	18,8
Femme	5,3	5,7	5,9	7,9	12,6	7,2
Ensemble urbain	31,1	34,2	43,8	48,3	69,8	56,3
Homme	17,5	19,8	23	28,7	49,8	29,4
Femme	6,3	7,2	10,5	14,3	34,5	15,2
Ensemble	11,2	13	16,2	21,1	42,1	21,8
Homme	17,5	19,8	23	28,7	49,8	29,4
Femme	6,3	7,2	10,5	14,3	34,5	15,2

### Analyse selon le milieu de résidence

Les progrès d'alphabétisation sont peu marqués en milieu urbain sur la période 1994 – 2003 ; en 10 ans, la zone urbaine engrange seulement 4,7 points (soit un taux d'accroissement de 9,1 points) tandis que la zone rurale ne gagne que 0,7 point. (soit un taux d'accroissement de 5,9 points) . Dans le milieu rural, le taux d'alphabétisation des pauvres est deux fois inférieur à celui de la moyenne nationale et trois fois moins que celui des pauvres urbains.

Sur la période 1994-2003, les hommes ont amélioré leur taux d'alphabétisation de 4 points en milieu urbain, alors qu'il est demeuré stable en milieu rural. Chez les femmes, les efforts sont plus perceptibles, les niveaux ont été améliorés de 6,1 points en milieu urbain et 1,5 point dans le milieu rural, réduisant quelque peu l'écart entre elles et les hommes.

### Analyse selon le GSE du chef de ménage

Les employés du public et ceux du privé sont les groupes socio-économiques les plus alphabétisés avec respectivement 82 % et 64,1 %. Les agriculteurs indépendants sont les moins alphabétisés (12,5%) ainsi que les travailleurs du secteur informel (37,7%).

### 5.2 Scolarisation au primaire

**Tableau 37 : Indicateurs de scolarisation au primaire**

	1994			1998			2003		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
<b>TBS primaire</b>	<b>74,2</b>	<b>28,4</b>	<b>35,2</b>	<b>102,3</b>	<b>30,8</b>	<b>40,9</b>	<b>101,9</b>	<b>34,1</b>	<b>44,1</b>
Garçon	79,0	34,3	40,5	105,8	37,1	46,7	104,2	40,6	49,6
Fille	69,4	21,8	29,3	98,7	23,9	34,7	99,6	27,0	38,2

**Tableau 38 : Taux net de scolarisation au primaire selon la localité de résidence**

	Quintiles de dépenses					Total
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
<b>RURAL</b>	<b>21,0</b>	<b>27,0</b>	<b>28,1</b>	<b>28,3</b>	<b>32,1</b>	<b>26,4</b>
Masculin	27,7	30,9	33,2	30,7	38,1	31,3
Féminin	14,3	22,8	22,3	25,5	25,5	21,1
<b>URBAIN</b>	<b>59,8</b>	<b>64,7</b>	<b>69,1</b>	<b>78,6</b>	<b>84,1</b>	<b>76,0</b>
Masculin	60,9	61,7	76,4	81,0	88,7	79,1
Féminin	58,6	68,4	62,4	76,2	79,9	73,0
<b>Global</b>	<b>22,8</b>	<b>29,9</b>	<b>33,6</b>	<b>37,2</b>	<b>52,6</b>	<b>33,8</b>
Masculin	29,2	33,5	38,5	39,3	57,0	38,1
Féminin	16,3	26,1	28,1	34,9	48,1	29,1

### Taux net de scolarisation, milieu de résidence et pauvreté

Les enfants des ménages pauvres ont deux fois moins de chances d'aller à l'école que ceux des ménages riches (22,8 % contre 52,6 %).

Les écarts de scolarisation entre les ménages les plus riches et les plus pauvres sont deux fois plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (24,3 % contre 11,1 %). Tout comme l'alphabétisation, les ménages pauvres en zone rurale ont près de 3 fois moins de chance que ceux du milieu urbain de scolariser leurs enfants, en raison sans doute de la faiblesse de leurs revenus et de l'insuffisance des infrastructures scolaires.

L'analyse de la scolarisation au primaire selon les quintiles de dépenses et le milieu de résidence montre que la scolarisation des enfants croît avec le niveau de vie : plus le ménage est riche, plus il scolarise ses enfants.

### Taux net de scolarisation, genre et pauvreté

Les ménages les plus pauvres du Burkina Faso, en 2003, scolarisent leurs filles presque deux fois moins que leurs garçons, surtout en milieu rural. Le ratio fille/garçon est de 0,56. Pour les ménages les plus riches, l'inégalité de chances entre fille et garçon pour accéder à l'école primaire est considérablement réduite surtout en milieu urbain. Le ratio fille/garçon est de 0,89 pour le quatrième quintile et 0,84 pour le cinquième quintile contre une moyenne nationale de 0,76.

La situation est d'avantage meilleure pour les ménages urbains des deux premiers quintiles (ménages pauvres) avec des ratios de 0,96 pour le 1<sup>er</sup> quintile et 1,1 pour le 2<sup>ème</sup>, la moyenne nationale étant de 0,92.

En milieu rural, ces disparités sont plus prononcées pour les ménages les plus pauvres (ratio de 0,51) et les plus riches (ratio de 0,67).

### **Taux net de scolarisation, région et pauvreté**

Quelque soit la région, les pauvres scolarisent beaucoup moins leurs enfants que les « riches », puisque la scolarisation a un coût pour le ménage difficilement honoré par les pauvres. Toute fois la tendance semble inverser dans la région du Sahel, où les ménages pauvres scolarisent beaucoup plus leurs enfants que les « riches » (12,9 contre 9,5 %). Cela pourrait s'expliquer en partie par la gratuité de l'école dans le Sahel.

### **5.3 Scolarisation au secondaire**

**Tableau 39 : TBS secondaire Indicateurs de scolarisation au secondaire**

	1994			1998			2003		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
<b>TBS</b>	<b>36,7</b>	<b>4,9</b>	<b>11,2</b>	<b>48,8</b>	<b>4,5</b>	<b>13,0</b>	<b>50,7</b>	<b>6,1</b>	<b>15,6</b>
Garçon	44,8	6,6	13,7	56,4	5,8	15,4	53,8	8,0	17,3
Fille	28,8	3,1	8,5	41,2	3,1	10,2	47,9	4,2	13,9

**Tableau 40 : Taux net de scolarisation au secondaire selon le genre, le milieu de résidence et le niveau de vie**

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
<b>Rural</b>	<b>3,9</b>	<b>4,1</b>	<b>6,0</b>	<b>4,6</b>	<b>7,7</b>	<b>5,1</b>
Masculin	5,0	4,3	7,7	6,0	12,4	6,5
Féminin	2,6	3,9	4,2	3,4	4,3	3,6
<b>Urbain</b>	<b>12,5</b>	<b>14,9</b>	<b>29,6</b>	<b>34,4</b>	<b>49,6</b>	<b>37,3</b>
Masculin	13	18,7	26,9	37,0	54,9	39,4
Féminin	12	10,6	32,2	31,7	45,5	35,3
<b>Ensemble</b>	<b>4,5</b>	<b>5,2</b>	<b>9,8</b>	<b>12,1</b>	<b>27,1</b>	<b>11,9</b>
Masculin	5,6	5,8	10,7	14,0	32,8	13,1
Féminin	3,4	4,6	8,8	10,2	23,0	10,7

### **Taux net de scolarisation au secondaire, genre et pauvreté**

Comme pour le primaire, la scolarisation au secondaire est discriminatoire en défaveur du sexe féminin, quel que soit le niveau de dépense des ménages. Pratiquement tous les ménages des différents quintiles scolarisent au secondaire plus les garçons que les filles.

### **Taux net de scolarisation au secondaire, milieu de résidence et pauvreté**

On remarque, selon le tableau ci-dessus, que les ménages du milieu rural scolarisent au secondaire 7 fois moins que ceux du milieu urbain.

Les ménages du premier quintile scolarisent au secondaire six fois moins que ceux du dernier quintile (contre 12 fois en 1994). L'écart absolu entre le premier quintile (12,5%) et le dernier quintile (49,6%) de la zone urbaine est extrêmement important comparé à celui des quintiles extrêmes de la zone rurale (3,9% et 7,7%).

Cependant, le plus pauvre en milieu urbain a trois fois plus de chance que celui du milieu rural d'accéder à l'éducation secondaire.

#### ***Taux net de scolarisation au secondaire, région et pauvreté***

Il existe une grande disparité du taux net de scolarisation au secondaire d'une région à l'autre. C'est surtout dans les régions du Centre et des Hauts –Bassins que les ménages scolarisent davantage les enfants au secondaire (respectivement 34 % et 19,7 %). Les taux les plus bas sont observés au niveau des régions de l'Est (3,5%), du Sahel (3,8%), du Centre –Sud (4,4%) et du Centre –Nord (5,5%).

#### **5.4 Scolarisation au supérieur**

La scolarisation au supérieur est essentiellement le fait du cinquième quintile (7,16%). Elle est insignifiante pour les ménages des autres quintiles.

## VI SANTE, NUTRITION ET PAUVRETE

Comme le système éducatif, le système sanitaire au Burkina Faso connaît de nombreuses difficultés qui sont à l'origine de faibles performances décrites précédemment. Là aussi, la cause principale a été une insuffisance de volonté collective organisée et bien ciblée sur l'essentiel (prévention et soins primaires, infrastructures sociales de base). Il résulte de cela un certain nombre d'entraves qui ne seront levées progressivement que grâce à un plan d'action soutenu et de longue portée.

### 6.1 Santé

#### Morbidité

La morbidité est relative au nombre de personnes tombées malade au cours d'une période donnée. Dans le cadre de l'EBCVM, il s'agit des personnes ayant déclaré avoir été malades au cours des 15 derniers jours précédant l'interview.

Les personnes vivant en milieu urbain déclarent plus souvent être tombées malades (6,8%) que celles du milieu rural (5,5%). Cela proviendrait de perceptions différenciées de la maladie entre ces deux milieux. En effet, en milieu rural, les ménages pauvres se considèrent malades lorsque leur mal atteint un degré élevé de gravité.

Les personnes ayant déclarés au moins un cas de maladie est surtout issue des ménages riches, aussi bien en milieu urbain que rural (respectivement 8,3 et 8,9 %). Dans le milieu urbain, l'état de morbidité est davantage exprimé chez les femmes que chez les hommes (9,1 % contre 7,5 %) ; dans le milieu rural c'est le contraire qui est exprimé (8,6 % pour les femmes contre 9,1 % pour les hommes).

**Tableau 41 : Evolution du taux de morbidité selon le sexe et le milieu de résidence**

Sexe	1998			2003		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Femme	11,5	6,4	7,2	7,3	5,6	5,9
Homme	10,1	6,2	6,8	6,3	5,5	5,7
<b>Ensemble</b>	<b>10,7</b>	<b>6,4</b>	<b>7,1</b>	<b>6,8</b>	<b>5,5</b>	<b>5,8</b>

La faiblesse du taux de morbidité chez les ménages pauvres (4,3 % en milieu urbain et 3,6 % dans le rural) pourrait être liée à celle du taux de consultation.

**Tableau 42 : Taux de morbidité selon le sexe, le milieu de résidence et le niveau de vie**

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
<b>Rural</b>	<b>3,6</b>	<b>5,3</b>	<b>5,4</b>	<b>5,8</b>	<b>8,9</b>	<b>5,5</b>
Masculin	3,7	5,1	5,2	5,7	9,1	5,5
Féminin	3,6	5,5	5,6	5,9	8,6	5,6
<b>Urbain</b>	<b>4,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>6,3</b>	<b>8,3</b>	<b>6,8</b>
Masculin	5,8	4,6	5,3	5,5	7,5	6,3
Féminin	2,9	6,1	5,2	7,1	9,1	7,3
<b>Ensemble</b>	<b>3,7</b>	<b>5,3</b>	<b>5,4</b>	<b>5,9</b>	<b>8,6</b>	<b>5,8</b>
Masculin	3,8	5,1	5,2	5,6	8,4	5,7
Féminin	3,5	5,5	5,6	6,1	8,8	5,9

### Degré de consultation

Le taux de consultation est à l'image de celui de la morbidité, ce sont surtout les ménages « riches » qui vont en consultation dans un centre de santé (7,7 % pour le milieu urbain et 6,7 % pour le rural). Pour les ménages pauvres, ces taux baissent environ de moitié.

Les ménages urbains consultent d'avantage que ceux du rural qui manquent souvent d'infrastructures sanitaires et de revenus suffisants pour supporter les coûts de la consultation.

D'une manière générale, le taux de consultation a augmenté entre 1998 et 2003, passant de 2,9% à 4,2%, soit une progression de 1,3 point et une amélioration relative de 44,8%. Ces résultats sont à liés aux efforts fournis pour accroître l'accessibilité géographique et financière des populations, notamment des ménages pauvres.

**Tableau 43 : Evolution du Taux de consultation selon le sexe, le milieu de résidence et le niveau de vie**

Sexe	1998			2003		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Homme	4,7	2,4	2,8	5,4	3,7	4,0
Femme	5,8	2,5	3,1	6,1	4,0	4,4
<b>Ensemble</b>	<b>5,2</b>	<b>2,5</b>	<b>2,9</b>	<b>5,8</b>	<b>3,8</b>	<b>4,2</b>

**Tableau 50 : Taux de consultation selon le milieu de résidence le sexe et le niveau de vie**

Milieu de résidence/sexe	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
<b>Rural</b>	2,2	3,3	3,9	4,3	6,7	3,8
Masculin	1,9	3,1	3,5	4,1	6,8	3,7
Féminin	2,4	3,6	4,2	4,5	6,5	4,0
<b>Urbain</b>	2,8	3,0	3,5	5,2	7,7	5,8
Masculin	4,3	3,0	3,1	4,6	7,2	5,4
Féminin	1,4	3,1	3,9	5,8	8,2	6,1
<b>Ensemble</b>	2,2	3,3	3,8	4,5	7,1	4,2
Masculin	2,1	3,1	3,5	4,2	7,0	4,0
Féminin	2,3	3,5	4,2	4,8	7,3	4,4

Tant pour la morbidité que pour la consultation, les différences régionales sont beaucoup plus des différences de milieu de vie et de milieu de résidence. Les taux sont meilleurs pour les ménages non pauvres et vivant en milieu urbain. Les régions à dominance rurale ont des taux plus faibles.

### Type de consultation

Le CSPS étant l'infrastructure sanitaire la plus proche des populations, il a le plus fort taux de fréquentation pour les consultations (49,4 %), suivi des tradi praticiens et marabouts (16,7 %). Le privé ayant des coûts plus élevés, est moins fréquentés par les ménages (environ 4 %).

La faiblesse relative des coûts de consultation dans le public favorise sa fréquentation par les ménages ruraux (57,9 %). Les croyances traditionnelles et également la modicité des coûts justifient le niveau de fréquentation des guérisseurs traditionnels et marabouts (19,6 %) dans ce milieu.

### **Accessibilité à l'offre sanitaire**

L'accessibilité à l'offre sanitaire, à l'instar de la plus part des infrastructures, se pose surtout en terme de milieu de résidence.

Pendant que près de 3 ménages sur 4 vivent à moins de 30 minutes d'un établissement sanitaire en milieu urbain, seulement une petite proportion de ménages ruraux ont cette chance (moins de 10 %).

Les coûts et les longues attentes constituent les principales raisons de la non satisfaction des ménages ayant consulté un praticien de la santé. La non disponibilité des médicaments et leurs inefficacités sont également exprimées par les ménages avec quasiment la même importance (17,7 % et 19,1 %)

Au regard des raisons de mécontentement ci-dessus évoquées, l'accessibilité à l'offre de santé passerait entre autres par une amélioration du niveau de revenus des ménages et une baisse des coûts de prestations. Et aussi la multiplication des centres de santé surtout dans le milieu rural tout en veillant à la qualité des soins et des services.

### **6.2 Etat nutritionnel**

Pour la mesure de l'état nutritionnel des enfants, trois indices sont souvent utilisés : ceux permettant de mesurer le retard de croissance, l'émaciation et l'insuffisance pondérale pour les enfants de moins de 5 ans.

#### **Retard de croissance**

Au Burkina Faso, près de la moitié des enfants présentent un retard de croissance. Le phénomène est particulièrement prononcé en milieu rural (46,8%). Notamment dans les régions de l'Est du Plateau central du Centre –Sud et du Sahel où plus d'un enfant sur deux accusent un retard de croissance.

#### **Insuffisance pondérale**

Environ 42,2% des enfants burkinabé présentent une insuffisance pondérale avec des différences marquées entre milieu rural (44,5%) et milieu urbain (27%). La situation est beaucoup plus grave dans les régions de l'Est et du Centre–Est où plus d'un enfant sur deux est concerné.

#### **Emaciation**

Elle concerne 19% des enfants burkinabés indépendamment du milieu de résidence avec des disparités réduites entre le milieu rural (19,1%) et le milieu urbain (18,7%). Les régions du Centre –Est (30,9%), de l'Est (25,2%), du Nord (22,1%) et du Centre (21,8%) présentent les taux les plus élevés.

On note qu'à peine 35% des enfants burkinabé participent à un programme de suivi de croissance en zone rurale contre 78% en zone urbaine. Quant à la participation au programme de nutrition, le nombre d'enfants en zone urbaine est presque le double de celui de la zone rurale.

**Tableau 45 : Indicateurs de base de bien-être : nutrition (%)**

Indicateur	Urbain	Rural	Ensemble
Retard de croissance	29,7	46,8	44,5
Emaciation	18,7	19,1	19,0
Insuffisance pondérale	27,0	44,5	42,2

La prévalence du retard de croissance a sensiblement augmenté entre l'EP I (33,3 %), l'EP II (36,8 %) et l'EBCVM (44,5%). L'insuffisance pondérale qui mesure les effets combinés du retard de croissance et de l'émaciation permet de constater que l'état nutritionnel des enfants s'est détérioré. Les résultats montrent en effet, que la proportion d'enfants souffrant de cette insuffisance a augmenté : de 32,7 % en 1993, elle passe à 34,3 % en 1998 puis atteint 42,2% en 2003. Ces résultats révèlent que bon nombre d'enfants ont une alimentation inadéquate ou insuffisante.

Cette inadéquation de la ration quotidienne a pour conséquence l'existence de toutes les formes de malnutrition.



[Menu](#)

# ANNEXES



**Tableau 46 : répartition des ménages selon le type de service, le temps d'accès à pieds et le niveau de vie.**

Type de service	Temps d'accès à pieds	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
<b>Ecole primaire</b>	Moins d' ½ heure	60,7	60,5	59,6	57,0	70,9	62,6
	½ heure à 1 heure	24,4	25,5	26,6	28,1	17,8	23,9
	1 heure à 2 heures	10,7	9,2	8,2	9,9	7,4	8,8
	2 heures à ½ journée	1,7	1,5	2,5	2,0	1,2	1,7
	½ journée à 1 journée	0,1	0,3	0,1		0,2	0,1
	Plus d'une journée		0,1		0,1	0,2	0,1
	N'a pas accès	2,4	3,0	2,7	2,7	1,9	2,5
	Non déclaré	0,0	0,1	0,4	0,2	0,6	0,3
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Ecole secondaire</b>	Moins d' ½ heure	10,0	12,8	13,6	17,9	36,8	20,5
	½ heure à 1 heure	25,1	24,7	24,6	24,2	22,4	24,0
	1 heure à 2 heures	29,9	26,1	26,3	26,9	17,6	24,4
	2 heures à ½ journée	10,2	11,1	12,7	8,7	7,6	9,8
	½ journée à 1 journée	2,0	2,4	2,4	2,2	1,2	2,0
	Plus d'une journée	0,4	0,7	1,0	1,0	0,9	0,8
	N'a pas accès	22,4	22,2	19,2	18,8	13,5	18,4
	Non déclaré			0,2	0,1	0,0	0,1
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Centre de Santé</b>	Moins d' ½ heure	25,9	28,5	28,7	32,0	49,1	34,8
	½ heure à 1 heure	37,0	32,3	35,3	32,5	26,3	31,8
	1 heure à 2 heures	27,2	27,2	22,8	23,4	16,9	22,6
	2 heures à ½ journée	5,7	6,5	8,1	6,4	3,9	5,9
	½ journée à 1 journée	0,7	1,0	0,5	1,3	0,6	0,8
	Plus d'une journée	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2
	N'a pas accès	3,4	4,2	4,2	3,8	2,7	3,6
	Non déclaré		0,1	0,3	0,3	0,2	0,2
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Marche</b>	Moins d' ½ heure	47,2	47,3	46,8	46,7	61,7	51,3
	½ heure à 1 heure	31,5	33,0	34,3	33,2	23,1	30,2
	1 heure à 2 heures	16,5	14,4	13,9	15,6	11,2	13,9
	2 heures à ½ journée	3,5	3,4	3,1	2,7	2,2	2,8
	½ journée à 1 journée	0,3	0,4	0,1	0,3	0,4	0,3
	Plus d'une journée		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	N'a pas accès	0,9	1,0	1,4	1,2	1,1	1,2
	Non déclaré	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Point d'eau potable</b>	Disponible a la maison	1,5	2,6	2,9	5,4	18,3	7,6
	Moins d' ½ heure	77,2	73,9	73,8	72,7	65,0	71,5
	½ heure à 1 heure	12,6	14,7	13,9	12,9	9,4	12,3
	1 heure à 2 heures	3,8	2,5	2,4	2,8	1,8	2,5
	2 heures à ½ journée	1,0	1,3	0,8	0,8	0,8	0,9
	½ journée à 1 journée	0,4	0,5	0,5	0,3		0,3
	Plus d'une journée		0,1	0,1			0,0
	N'a pas accès	3,5	4,3	5,6	5,2	4,6	4,7
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 47 : répartition des ménages selon le type de service, le temps d'accès à pieds, le niveau de vie et le milieu de résidence.**

Type de service	Temps d'accès à pieds	Q1		Q2		Q3		Q4		Q5		Ensemble	
		Rural	Urbain										
<b>Ecole primaire</b>	Moins d' ½ heure	58,8	90,0	57,8	86,0	55,7	87,0	48,8	91,1	55,5	92,6	55,1	91,1
	½ heure à 1 heure	25,4	10,0	26,8	12,2	28,7	11,3	32,9	8,0	25,6	6,8	28,0	8,1
	1 heure à 2 heures	11,4		10,0	1,3	9,1	1,0	12,3	0,3	12,4	0,3	11,1	0,4
	2 heures à ½ journée	1,8		1,6		2,9		2,4		2,0		2,2	
	½ journée à 1 journée	0,1		0,3		0,1				0,3		0,2	
	plus d'une journée			0,1				0,1		0,3		0,1	
	n'a pas accès	2,5		3,2	0,5	3,1	0,3	3,3	0,2	3,1	0,1	3,1	0,2
	non déclaré	0,0		0,1		0,4	0,3	0,2	0,3	0,8	0,2	0,3	0,2
<b>Total</b>		<b>100</b>											
<b>Ecole secondaire</b>	Moins d' ½ heure	7,7	46,3	8,8	51,5	8,5	49,6	7,6	60,9	12,1	71,6	9,0	64,5
	½ heure à 1 heure	24,1	40,5	23,3	37,8	21,9	44,2	22,1	33,3	20,1	25,7	22,2	30,7
	1 heure à 2 heures	30,9	13,2	27,7	10,1	29,2	5,8	32,2	4,6	28,4	2,3	29,7	4,2
	2 heures à ½ journée	10,9		12,3		14,5		10,8	0,2	13,0	0,1	12,3	0,1
	½ journée à 1 journée	2,2		2,6		2,7		2,8		2,1		2,5	
	plus d'une journée	0,4		0,8		1,1		1,2		1,5		1,0	
	n'a pas accès	23,9		24,4	0,7	21,8	0,5	23,1	0,9	22,7	0,3	23,2	0,5
	non déclaré					0,2		0,2			0,1	0,1	0,0
<b>Total</b>		<b>100</b>											
<b>Centre de Santé</b>	Moins d' ½ heure	24,2	52,5	25,1	60,8	24,2	60,3	22,8	70,1	29,9	76,3	25,3	71,1
	½ heure à 1 heure	36,7	42,3	32,2	33,4	35,3	35,4	34,1	25,9	30,2	20,8	33,6	25,2
	1 heure à 2 heures	28,7	5,3	29,4	5,8	25,4	4,1	28,1	3,6	27,0	2,7	27,7	3,4
	2 heures à ½ journée	6,0		7,2		9,3		8,0		6,7	0,1	7,5	0,0
	½ journée à 1 journée	0,7		1,1		0,6		1,7		1,0		1,0	
	plus d'une journée	0,1		0,2		0,2		0,4		0,4		0,3	
	n'a pas accès	3,6		4,6		4,8	0,1	4,6	0,4	4,5	0,1	4,4	0,2
	non déclaré			0,1		0,3		0,4		0,2	0,1	0,2	0,1
<b>Total</b>		<b>100</b>											
<b>Marché</b>	Moins d' ½ heure	45,7	71,7	44,5	74,6	43,1	73,8	39,4	76,9	46,7	83,0	43,8	79,7
	½ heure à 1 heure	32,0	22,9	34,3	20,7	36,1	21,5	36,1	20,7	28,9	15,0	33,5	17,6
	1 heure à 2 heures	17,2	5,4	15,5	4,2	15,2	4,7	18,9	2,0	17,8	1,8	16,9	2,5
	2 heures à ½ journée	3,8		3,7		3,5		3,3		3,7	0,0	3,6	0,0
	½ journée à 1 journée	0,3		0,5		0,1		0,4		0,8		0,4	
	plus d'une journée			0,1		0,1		0,1		0,1		0,1	
	n'a pas accès	0,9		1,1		1,6		1,4	0,3	1,8	0,1	1,4	0,1
	non déclaré	0,2		0,3	0,5	0,3		0,4		0,3	0,1	0,3	0,1
<b>Total</b>		<b>100</b>											
<b>Point d'eau potable</b>	disponible a la maison	1,3	4,6	2,1	7,6	1,2	15,0	1,3	22,4	2,1	41,3	1,6	30,6
	Moins d' ½ heure	76,5	88,3	72,7	86,0	72,8	80,8	72,5	73,2	71,5	55,8	73,1	65,7
	½ heure à 1 heure	13,0	6,3	15,8	4,4	15,5	3,3	15,4	2,4	14,5	2,2	14,9	2,7
	1 heure à 2 heures	4,0		2,7	0,5	2,7	0,3	3,4	0,1	3,1	0,1	3,2	0,2
	2 heures à ½ journée	1,1		1,5		0,9		1,0		1,4		1,2	
	½ journée à 1 journée	0,4		0,6		0,6		0,3				0,4	
	plus d'une journée			0,1		0,1						0,0	
	n'a pas accès	3,7	0,8	4,6	1,4	6,3	0,7	6,0	1,8	7,5	0,6	5,7	0,9
<b>Total</b>		<b>100</b>											

**Tableau.48 : Raisons de non utilisation des services de base par les ménages selon le GSE du chef de ménage**

	1.2. GSE	Trop cher	Trop loin	Mauvaise qualité du service	Autres	non concerne	Total
<b>Ecole primaire</b>	Salarie du public	2,1		6,2	1,2	90,5	100
	Salarie du prive formel			1,6	1,6	96,8	100
	Salarie du prive non formel	5,0	2,2	1,1	1,1	90,6	100
	Agriculteurs de coton	11,7	4,3		0,7	83,3	100
	Autres agriculteurs	13,2	7,4	0,4	2,4	76,6	100
	Autres indépendant	6,0	1,6	1,0	2,2	89,2	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	4,1	5,4			90,5	100
	Inactifs	10,2	5,1			84,7	100
Chômeurs	7,1	2,2	0,5	1,4	88,8	100	
<b>Ecole secondaire</b>	Salarie du public	1,9	0,3	4,1	1,3	92,4	100
	Salarie du prive formel			2,9		97,1	100
	Salarie du prive non formel	3,7	2,0	0,9	0,9	92,6	100
	Agriculteurs de coton	6,9	3,0		0,5	89,6	100
	Autres agriculteurs	7,4	4,6	0,1	0,8	87,0	100
	Autres indépendant	6,0	0,8	0,5	1,1	91,7	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis		3,0		1,5	95,5	100
	Inactifs	5,4	1,8			92,9	100
chômeurs	6,0	1,5	1,3	1,0	90,2	100	
<b>Centre de Santé</b>	Salarie du public	29,4		52,9		17,6	100
	Salarie du prive formel	60,0		20,0		20,0	100
	Salarie du prive non formel	68,4		5,3		26,3	100
	Agriculteurs de coton	27,3	59,1			13,6	100
	Autres agriculteurs	39,0	44,5		1,4	15,1	100
	Autres indépendant	47,5	10,0	12,5	2,5	27,5	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis				100,0		100
	Inactifs	60,0	40,0				100
chômeurs	52,4	14,3	4,8		28,6	100	
<b>Marche</b>	Salarie du public	33,3		33,3	16,7	16,7	100
	Salarie du prive non formel	40,0				60,0	100
	Agriculteurs de coton	33,3	66,7				100
	Autres agriculteurs	19,4	44,4		11,1	25,0	100
	Autres indépendant	33,3	16,7		16,7	33,3	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis				33,3	66,7	100
	Inactifs	100,0					100
	chômeurs	15,0	30,0		5,0	50,0	100
<b>Point d'eau potable</b>	Salarie du public	18,2	72,7			9,1	100
	Salarie du prive formel	100,0					100
	Salarie du prive non formel	14,3	71,4		14,3		100
	Agriculteurs de coton	1,4	93,8	1,4	2,4	1,0	100
	Autres agriculteurs	5,9	85,7	2,9	2,6	2,9	100
	Autres indépendant	12,1	57,6	6,1	18,2	6,1	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis		66,7		33,3		100
	Inactifs	42,9	57,1				100
chômeurs	11,5	76,9	3,8	3,8	3,8	100	
<b>Total</b>		<b>9,1</b>	<b>10,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>	<b>78,1</b>	<b>100</b>

Tableau.49 : Répartition des ménages selon le type de service, le GSE et le moyen d'accès

		à pied	Bicyclette	Motocycle	Automobile	autres	
<b>Ecole primaire</b>	Salarie du public	75,3	10,2	11,4	2,8	0,2	100
	Salarie du prive formel	76,0	9,6	11,2	3,2		100
	Salarie du prive non formel	88,2	6,3	5,1	0,4		100
	Agriculteurs de coton	90,1	9,2	0,6			100
	Autres agriculteurs	90,6	9,1	0,2	0,0	0,0	100
	Autres indépendant	92,1	5,4	2,0	0,6		100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	95,3	2,4	2,4			100
	Inactifs	88,4	9,3	2,3			100
	Chômeurs	91,2	6,1	2,6		0,2	100
<b>Ecole secondaire</b>	Salarie du public	52,5	24,8	20,2	2,1	0,4	100
	Salarie du prive formel	61,0	18,7	18,7	1,6		100
	Salarie du prive non formel	75,1	18,4	5,6	0,5	0,5	100
	Agriculteurs de coton	41,3	52,5	3,8	2,3	0,1	100
	Autres agriculteurs	51,0	45,8	1,6	1,4	0,2	100
	Autres indépendant	77,5	17,9	3,6	1,1		100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	63,5	33,8	2,7			100
	Inactifs	47,8	43,5	7,2	1,4		100
	Chômeurs	68,3	25,3	5,4	0,9	0,2	100
<b>Centre de Santé</b>	Salarie du public	46,0	7,7	38,6	7,7		100
	Salarie du prive formel	41,7	11,0	39,4	7,9		100
	Salarie du prive non formel	63,4	16,4	17,5	2,5	0,2	100
	Agriculteurs de coton	47,9	45,8	5,9	0,4		100
	Autres agriculteurs	52,8	44,2	2,5	0,2	0,3	100
	Autres indépendant	65,2	16,6	15,8	2,2	0,1	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	45,7	45,7	8,6			100
	Inactifs	45,9	41,2	11,8	1,2		100
	Chômeurs	63,9	19,1	13,8	2,4	0,8	100
<b>Marche</b>	Salarie du public	67,7	9,0	22,4	0,9		100
	Salarie du prive formel	74,0	5,5	18,9	1,6		100
	Salarie du prive non formel	81,2	12,3	6,0	0,4		100
	Agriculteurs de coton	72,8	25,4	1,8			100
	Autres agriculteurs	72,3	26,9	0,5	0,0	0,2	100
	Autres indépendant	82,2	10,7	6,8	0,1	0,1	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	60,0	36,3	3,8			100
	Inactifs	69,0	25,3	5,7			100
	Chômeurs	81,2	13,5	4,5	0,2	0,6	100
<b>Point d'eau potable"</b>	Salarie du public	86,4	5,7	7,5	0,4		100
	Salarie du prive formel	89,7	5,9	4,4			100
	Salarie du prive non formel	94,0	4,0	1,1		0,9	100
	Agriculteurs de coton	92,1	7,6	0,2		0,1	100
	Autres agriculteurs	91,4	7,8	0,1	0,0	0,8	100
	Autres indépendant	94,0	4,2	0,4		1,4	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	81,6	15,8			2,6	100
	Inactifs	87,1	10,0	1,4		1,4	100
	Chômeurs	90,9	5,7	0,4		3,0	100
<b>Total</b>		<b>73,1</b>	<b>21,9</b>	<b>4,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>100</b>

**Tableau.50 : répartition des ménages selon le type de service, le temps d'accès à pieds, le niveau de vie et le milieu de résidence.**

Service	GSE du chef de ménage	à la maison	Moins d' ½ heure	½ h à 1 heure	1 heure à 2 heures	2 heures à ½ journée	½ journée à 1 journée	plus d'une journée	n'a pas accès	non déclaré	Total	
<b>Ecole primaire</b>	Salarie du public		93,9	4,3	0,2					1,7	100	
	Salarie du prive formel		92,9	7,1							100	
	Salarie du prive non formel		88,5	8,4	0,4	0,9	0,7	0,2	0,7	0,2	100	
	Agriculteurs de coton		55,2	26,3	12,1	1,9	0,4	0,2	3,6	0,2	100	
	Autres agriculteurs		56,6	28,4	10,4	2,2	0,0	0,1	2,2	0,2	100	
	Autres indépendant		82,6	12,6	3,3	0,4			0,8	0,3	100	
	Aides familiaux, bénévoles et apprentis		61,6	26,7	10,5	1,2					100	
	Inactifs		73,6	19,5	4,6	1,1			1,1		100	
<b>Ecole secondaire</b>	Chômeurs		80,8	12,8	4,4	0,9			0,8	0,3	100	
	Salarié du public		67,3	23,9	5,6	0,7	0,6	0,2	1,5	0,2	100	
	Salarie du prive formel		73,2	20,5	5,5				0,8		100	
	Salarié du privé non formel		60,0	30,9	2,9	1,6	0,7	0,2	3,6	0,2	100	
	Agriculteurs de coton		6,0	16,7	31,9	14,1	2,1	1,9	27,1	0,2	100	
	Autres agriculteurs		11,1	24,7	28,9	13,1	2,5	0,9	18,7		100	
	Autres indépendant		53,5	31,3	7,5	1,2	0,1	0,2	6,2		100	
	aides familiaux, bénévoles et apprentis		27,9	29,1	23,3	3,5		1,2	15,1		100	
<b>Centre de Santé</b>	Inactifs		26,4	20,7	21,8	8,0	2,3		20,7		100	
	Chômeurs		49,6	24,3	11,8	4,9	0,8	0,5	8,0	0,2	100	
	Salarié du public		75,9	19,3	3,9	0,4				0,6	100	
	Salarié du prive formel		77,2	15,7	7,1						100	
	Salarié du prive non formel		72,4	21,3	3,8	1,3	0,9			0,2	100	
	Agriculteurs de coton		24,4	30,5	28,6	7,5	0,9	1,1	6,7	0,3	100	
	Autres agriculteurs		25,8	34,4	27,4	7,6	1,1	0,2	3,5	0,1	100	
	Autres indépendant		63,3	27,1	7,8	1,4		0,1	0,2		100	
<b>Marche</b>	aides familiaux, bénévoles et apprentis		40,7	33,7	17,4	3,5			4,7		100	
	Inactifs		34,5	34,5	23,0	2,3	1,1		4,6		100	
	Chômeurs		56,7	25,2	12,3	3,5	0,6		1,3	0,5	100	
	Salarie du public		84,1	13,0	2,2	0,4			0,2	0,2	100	
	Salarie du prive formel		80,3	16,5	2,4					0,8	100	
	Salarie du prive non formel		77,6	16,9	3,8	0,7	0,9			0,2	100	
	Agriculteurs de coton		48,6	32,2	14,8	2,4	0,3	0,1	1,2	0,4	100	
	Autres agriculteurs		42,4	34,1	17,6	4,0	0,3	0,1	1,3	0,1	100	
<b>Point d'eau potable</b>	Autres indépendant		75,6	19,1	4,1	0,8		0,1	0,1	0,2	100	
	aides familiaux, bénévoles et apprentis		54,7	30,2	10,5	2,3			2,3		100	
	Inactifs		50,6	37,9	9,2	1,1			1,1		100	
	Chômeurs		69,3	17,6	9,0	3,0	0,5		0,2	0,5	100	
	Salarie du public		50,0	46,3	3,1	0,2			0,4		100	
	Salarie du prive formel		46,5	50,4	3,1						100	
	Salarie du prive non formel		20,4	74,9	3,1	0,4			1,1		100	
	Agriculteurs de coton		1,9	67,6	15,4	2,7	2,0	0,5	9,9		100	
<b>Total</b>	Autres agriculteurs		1,8	74,8	14,3	3,2	1,1	0,3	4,5		100	
	Autres indépendant		20,9	72,1	4,3	1,3	0,2		1,1		100	
	aides familiaux, bénévoles et apprentis		5,8	69,8	18,6	1,2			4,7		100	
	Inactifs		13,8	69,0	9,2	2,3		1,1	4,6		100	
	Chômeurs		25,7	64,9	5,5	2,2	0,3		1,4		100	
	<b>Total</b>		<b>2,1</b>	<b>50,9</b>	<b>23,4</b>	<b>13,4</b>	<b>4,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>5,1</b>	<b>0,1</b>	<b>100</b>

**Tableau.51 : utilisation ou non des services de base par les ménages selon le GSE du chef de ménage**

service	GSE du chef de ménage	Oui	Non	total
Ecole primaire	Salarié du public	54,9	45,1	100
	Salarié du privé formel	50,8	49,2	100
	Salarié du privé non formel	38,0	62,0	100
	Agriculteurs de coton	31,9	68,1	100
	Autres agriculteurs	30,0	70,0	100
	Autres indépendant	44,5	55,5	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	12,9	87,1	100
	Inactifs	31,4	68,6	100
	chômeurs	41,8	58,2	100
Ecole secondaire	Salarié du public	40,9	59,1	100
	Salarié du privé formel	46,0	54,0	100
	Salarié du privé non formel	19,3	80,7	100
	Agriculteurs de coton	7,0	93,0	100
	Autres agriculteurs	7,3	92,7	100
	Autres indépendant	23,1	76,9	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	10,8	89,2	100
	Inactifs	19,1	80,9	100
	chômeurs	31,4	68,6	100
Centre de Santé	Salarié du public	97,0	3,0	100
	Salarié du privé formel	96,0	4,0	100
	Salarié du privé non formel	96,0	4,0	100
	Agriculteurs de coton	97,9	2,1	100
	Autres agriculteurs	96,7	3,3	100
	Autres indépendant	95,7	4,3	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	98,8	1,2	100
	Inactifs	94,1	5,9	100
	chômeurs	96,9	3,1	100
Marche	Salarié du public	99,1	0,9	100
	Salarié du privé formel	100,0		100
	Salarié du privé non formel	99,1	0,9	100
	Agriculteurs de coton	99,8	0,2	100
	Autres agriculteurs	99,2	0,8	100
	Autres indépendant	99,4	0,6	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	96,4	3,6	100
	Inactifs	98,9	1,1	100
	chômeurs	97,1	2,9	100
Point d'eau potable	Salarié du public	96,6	3,4	100
	Salarié du privé formel	98,5	1,5	100
	Salarié du privé non formel	98,3	1,7	100
	Agriculteurs de coton	78,9	21,1	100
	Autres agriculteurs	87,1	12,9	100
	Autres indépendant	95,4	4,6	100
	aides familiaux, bénévoles et apprentis	96,1	3,9	100
	Inactifs	90,1	9,9	100
	chômeurs	94,6	5,4	100

**Tableau.52 : Taux brut de scolarisation au primaire par quintile selon la région en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
Hauts Bassins	25,8	53,9	59,8	54,7	81,6	56,7
Boucle du Mouhoun	28,5	40,9	38,9	45,9	73,4	39,5
Sahel	22,1	23,8	18,4	29,5	14,3	22,0
Est	9,9	22,3	29,3	24,8	49,3	26,0
Sud Ouest	18,8	28,2	36,2	47,2	60,3	32,6
Centre Nord	27,0	22,4	26,3	25,1	43,5	27,9
Centre Ouest	44,8	53,4	50,0	56,1	80,1	56,1
Plateau central	32,6	34,6	39,3	52,7	49,8	39,8
Nord	26,9	43,7	61,0	58,9	81,0	43,3
Centre Est	34,6	32,4	49,1	41,1	59,3	40,4
Centre	57,3	73,7	99,6	97,3	109,9	94,4
Cascades	24,1	35,6	53,5	33,3	37,9	36,2
Centre Sud	25,9	43,8	26,7	42,7	59,1	34,6
Total	29,2	38,8	44,5	47,7	70,3	44,1

**Tableau.53 : Taux brut de scolarisation au primaire par quintile selon la région économique en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
Rural	26,5	35,1	36,6	35,7	42,9	34,0
Urbain	82,5	84,5	96,2	103,2	112,5	101,9
Total	29,2	38,8	44,5	47,7	70,3	44,1

**Tableau.54 : Taux brut de scolarisation au primaire par quintile selon le groupe socio-économique en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
Salarié du public	113,6	89,1	128,5	129,5	119,1	120,5
Salarié du privé formel	100,0	144,8	122,5	111,2	100,6	104,8
Salarié du privé non formel	57,0	68,8	90,7	114,4	105,4	97,4
Agriculteurs de coton	29,1	33,3	35,6	31,9	29,6	32,2
Autres agriculteurs	27,3	37,3	41,1	40,1	44,5	36,4
Autres indépendant	64,9	78,3	64,9	75,5	98,7	81,3
aides familiaux, bénévoles et apprentis	15,0	34,8	89,2	28,5	8,3	30,3
Inactifs	48,7	17,3	51,3	31,2	82,6	46,0
chômeurs	32,2	41,7	82,7	75,9	92,1	64,3
Total	29,2	38,8	44,5	47,7	70,3	44,1

**Tableau.55 : Taux brut de scolarisation au primaire par quintile selon le sexe en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
masculin	36,3	44,6	50,7	51,1	74,4	49,6
féminin	22,1	32,5	37,6	43,9	66,1	38,2
Total	29,2	38,8	44,5	47,7	70,3	44,1


 Menu
**Tableau.56 : Taux brut de scolarisation au secondaire par quintile selon la région en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
Hauts Bassins	5,0	9,8	18,2	33,1	47,5	26,8
Boucle du Mouhoun	3,8	6,0	12,2	12,5	44,4	11,2
Sahel	4,6	0,8	3,7	2,6	5,8	3,8
Est	1,3	0,7	3,8	1,8	15,5	5,0
Sud Ouest	4,2	3,0	9,9	17,0	23,1	9,6
Centre Nord	2,3	5,2	2,5	5,6	16,6	6,6
Centre Ouest	2,8	14,1	9,4	21,2	26,6	15,6
Plateau central	6,5	8,2	12,3	3,5	14,5	8,2
Nord	4,9	4,8	16,4	16,3	37,5	11,1
Centre Est	4,2	4,1	15,2	9,4	27,2	10,6
Centre	11,4	15,2	27,1	34,9	69,7	45,8
Cascades	6,7	7,6	5,1	9,5	20,3	10,6
Centre Sud	5,6	10,7	8,2	3,7	0,0	6,4
Total	4,9	6,9	11,5	15,8	37,6	15,6

**Tableau.57 : Taux brut de scolarisation au secondaire par quintile selon la région économique en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
Rural	4,2	5,2	6,3	6,3	10,1	6,1
Urbain	12,7	20,8	41,6	43,4	69,7	50,7
Total	4,9	6,9	11,5	15,8	37,6	15,6

**Tableau.58 : Taux brut de scolarisation au secondaire par quintile selon le groupe socio-économique en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
Salarié du public	10,4	20,7	63,2	62,5	80,9	74,7
Salarié du privé formel	44,8	27,6	0,0	43,4	81,8	71,6
Salarié du privé non formel	13,6	16,1	28,2	29,7	59,1	38,9
Agriculteurs de coton	4,4	4,2	5,1	5,5	1,7	4,4
Autres agriculteurs	4,2	5,5	9,6	7,6	9,9	7,0
Autres indépendant	12,9	17,7	24,0	36,2	47,2	35,2
aides familiaux, bénévoles et apprentis	0,0	48,7	12,4	21,9	5,5	10,6
Inactifs	12,9	8,9	8,0	23,3	25,0	17,6
chômeurs	9,2	20,5	35,7	37,2	68,9	41,4
Total	4,9	6,9	11,5	15,8	37,6	15,6

**Tableau.59 : Taux brut de scolarisation au secondaire par quintile selon le sexe en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
masculin	6,1	7,7	13,5	19,7	43,7	17,3
féminin	3,5	5,9	9,6	12,0	33,2	13,9
Total	4,9	6,9	11,5	15,8	37,6	15,6

**Tableau.60 : Taux brut de scolarisation au supérieur par quintile selon la région en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
Hauts Bassins	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	0,6
Boucle du Mouhoun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sahel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Est	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,3
Sud Ouest	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre Nord	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,1
Centre Ouest	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,2
Plateau central	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0	0,5
Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre Est	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre	0,0	0,0	1,6	2,3	23,8	13,9
Cascades	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,0	0,2	0,1	0,4	7,1	2,1

**Tableau.61 : Taux brut de scolarisation au supérieur par quintile selon le milieu de résidence en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
Rural	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Urbain	0,0	0,0	0,8	1,2	15,7	8,2
Total	0,0	0,2	0,1	0,4	7,1	2,1

**Tableau.62 : Taux brut de scolarisation au supérieur par quintile selon le groupe socio-économique en 2003**

	1	2	3	4	5	Total
Salarié du public	0,0	0,0	0,0	6,5	15,2	13,0
Salarié du privé formel	0,0	0,0	0,0	14,7	13,1	13,3
Salarié du privé non formel	0,0	0,0	0,0	0,0	7,1	4,2
Agriculteurs de coton	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres agriculteurs	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1
Autres indépendant	0,0	0,0	0,0	1,5	4,5	2,6
aides familiaux, bénévoles et apprentis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Inactifs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
chomeurs	0,0	0,0	0,9	0,0	29,7	11,7
Total		0,1517	0,1431	0,35	7,1267	2,1361

Menu**Tableau.63 : Taux brut de scolarisation supérieur par quintile selon le sexe en 2003**

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>Total</b>
masculin	0,0	0,3	0,3	0,7	11,1	3,3
féminin	0,0	0,0	0,0	0,1	4,0	1,1
Total	0,0	0,2	0,1	0,4	7,1	2,1